

PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



RÉUNION PUBLIQUE DE LA CONCERTATION CONTINUE 29 septembre 2025

Dans le cadre de la concertation continue sur le projet FertigHy, une réunion publique s'est tenue le lundi 29 septembre 2025, à la Nouvelle Scène (Nesle). Elle a réuni environ 155 participants.

Intervenants :

- **Axel DE BIENASSIS**, directeur du développement, FertigHy
- **Thomas HABAS**, chef de projet, FertigHy
- **Jehanne TORIBIO**, directrice commerciale, FertigHy
- **Guillaume GUEDON**, ingénieur hydrogéologue, TAUW France
- **Nicolas DOMINGUEZ**, chargé de concertation, RTE
- **Jean Raymond WATTIEZ**, garant de la concertation, CNDP
- **Mathieu DAVID**, 2concert (animateur)
- **Sacha DIAS**, 2concert (animateur)

INTRODUCTION DE LA RÉUNION

Mathieu David, animateur : Bonsoir à tous, bonsoir à tous et à toutes, je vous laisse vous vous installer tranquillement pour les derniers qui viennent de nous rejoindre.

Avant de vous présenter l'ordre du jour de la réunion de ce soir, donc une nouvelle réunion publique concernant le projet FertigHy de Languevoisin-Quiquery, je vais tout de suite laisser la parole à Madame la Sous-préfète pour un petit mot d'accueil.

Madame la Sous-préfète de Péronne : Merci, merci à tous. Je voulais tout d'abord vous saluer toutes et tous, saluer également les élus qui nous ont rejoints, Monsieur le Sénateur, Madame la Députée, Monsieur le Président de la Communauté de communes, Madame la Conseillère régionale, Mesdames et Messieurs les élus, vous remercier en tout cas pour votre mobilisation à cette nouvelle étape, étape de dialogue autour du projet agro-industriel FertigHy, projet qui nous réunit ce soir.

Alors depuis le lancement de la concertation préalable et je remercie Monsieur Wattiez de sa présence, cette concertation préalable qui s'est terminée dans le courant du premier trimestre, il me semble, le porteur de projet s'est engagé avec sincérité à écouter vos préoccupations et à en tenir compte dans la définition du projet. Ce travail collectif a permis, je ne vais pas divulguer la présentation, mais en tout cas d'obtenir des avancées concrètes, significatives, qu'il convient ce soir de souligner.

J'insisterai pour ma part sur la séance de travail d'insertion paysagère organisée par la Direction départementale des territoires et de la mer et je salue Monsieur le Directeur que j'ai vu effectivement rentrer, donc une séance de travail organisée par la DDTM avec les architectes paysagistes, en présence donc des maires de Languevoisin-Quiquery, Hombleux, Breuil et Boverchy, une séance de travail qui aura permis d'aborder des pistes d'amélioration significatives en matière d'insertion et de protection.

Ce travail doit se poursuivre bien évidemment. Ainsi, grâce à l'implication des parties prenantes, plusieurs engagements majeurs ont d'ores et déjà été traduits dans le projet, très concrètement, et cette démarche doit bien évidemment continuer. Je reste, en ce qui me concerne, au nom de l'Etat, bien évidemment attentive au respect des engagements pris devant vous et je veillerai à ce que la poursuite de cette démarche continue d'associer les acteurs du territoire dans un esprit de concertation et de confiance qui doit nous guider, bien évidemment.

Cette réunion est l'occasion de faire un point d'étape, un point d'étape objectif, de vous écouter, d'écouter vos retours et de répondre aux interrogations qui peuvent demeurer. Je rappelle qu'il s'agit de la phase de concertation qui sera suivie bien évidemment des étapes d'enquête publique et d'autorisation pour un projet ambitieux, et porteur de richesse et d'emploi pour votre territoire. Alors une procédure d'autorisation environnementale qui suivra et comme l'a dit et l'a indiqué Monsieur le Préfet, cette étape d'autorisation environnementale ne sera bien évidemment pas bradée au regard des enjeux environnementaux et de santé publique et d'insertion paysagère.

Je vous remercie de votre attention.

Mathieu David, animateur : Merci Madame la Sous-préfète, merci pour ce mot d'accueil. Je reviens maintenant donc au programme de la réunion.

On va d'abord vous rappeler rapidement, Monsieur Wattiez et moi-même, le cadre de cette réunion. On est maintenant dans la concertation continue qui fait suite à la concertation préalable à laquelle un certain nombre d'entre vous avez participé. On laissera ensuite la parole à FertigHy pour qu'ils puissent présenter les engagements qu'ils ont pris à l'issue de la concertation préalable justement, en faisant un rapide rappel du projet.

Et puis ensuite on fera un point d'étape, on donnera la parole à RTE et à FertigHy puisque RTE est également co-maître d'ouvrage dans le cadre de cette démarche. On donnera la parole aux deux maîtres d'ouvrage pour faire un point d'étape sur l'avancée du projet. Vous le verrez, l'ordre du jour est assez riche, il y a un certain nombre de thématiques et de sujets qu'on souhaitait vous présenter ce soir.

Donc j'invite chacun des intervenants à être le plus concis possible pour qu'on ait suffisamment de temps ensuite pour un temps d'échange avec vous, pour que vous puissiez poser vos questions ou interpeller les porteurs du projet. Voilà, je n'en dis pas plus pour l'ordre du jour, j'en viens tout de suite à la concertation continue. Donc comme vous le voyez sur cette slide, il y a d'abord eu une concertation préalable, je sais qu'un certain nombre d'entre vous y ont participé, qui a commencé en fin d'année 2024 et s'est achevée le 31 janvier 2025. A l'issue de cette démarche, il y avait deux garants. Donc M. Wattiez et un confrère de la Commission nationale du débat public ont remis leur bilan, dans lequel ils ont adressé un certain nombre de préconisations à l'attention des porteurs de projet, qui ont répondu en avril dans un rapport des maîtres d'ouvrage, en prenant un certain nombre d'engagements qu'ils vont vous présenter un peu plus tard.

Je précise que l'ensemble de ces documents sont publics, vous pouvez les retrouver à la fois sur le site de la CNDP et sur le site du projet. Et donc on en vient maintenant, depuis cet été, à la concertation continue qui a suivi cette concertation préalable, qui est un peu la poursuite de la démarche de

dialogue et de concertation et d'information du territoire, et qui va se poursuivre jusqu'à l'enquête publique, qui est, elle, prévue au premier semestre 2026.

Donc un mot sur la concertation préalable, il y avait eu une dizaine de temps d'échanges organisés sur le territoire, avec un certain nombre de réunions publiques, on avait eu plus de 320 participants, un certain nombre de contributions qui avaient été déposées, soit dans la salle, soit en ligne, puisqu'il y avait également un formulaire pour poser des questions en ligne.

Le périmètre de la concertation, c'était 49 communes réparties sur la CCES, la Communauté de Communes du Grand Roye et la Communauté de Communes de Picardie. Et donc aujourd'hui, concertation continue, qu'est-ce qui est mis en place et qu'est-ce qui est proposé au public ? D'une part, le site internet www.concertation-projet-fertighy.fr reste en ligne, il reste accessible, et vous y retrouverez un certain nombre d'actualités qui sont publiées au fur et à mesure. Il y a déjà des premières informations qui ont été mises en ligne cet été, et ça va se poursuivre jusqu'à la phase d'enquête publique.

Il y a également des nouveaux temps d'échanges, on en a un ce soir. L'idée, c'est de vous partager l'avancée du projet, de faire un point sur où est-ce qu'on en est, et de poursuivre cette démarche de dialogue.

Et enfin, les échanges avec les collectivités locales et les services de l'État, qui se poursuivent également en parallèle des réunions publiques, notamment sur l'intégration du projet sur le territoire, comme Madame la Sous-préfète en a parlé à l'instant.

Pour cette démarche de concertation continue, je vous l'ai dit, il y avait deux garants désignés par la Commission nationale du débat public qui avaient été nommés. Pour cette démarche, aujourd'hui, on en a un qui est resté, c'est M. Jean-Raymond Wattiez, qui est à mes côtés, que je vais laisser se présenter, présenter rapidement la Commission nationale du débat public, et puis ensuite vous faire part des conclusions qui figuraient dans son bilan. M. Wattiez, je vous donne le micro.

LA CNDP ET LE RÔLE DU GARANT

Jean Raymond Wattiez, garant : Merci. Je veux d'abord vous rassurer sur le sort de mon collègue Alexis Favre-Gilly, qui était avec moi à la concertation préalable. Il va très bien. Mais la Commission nationale du débat public, généralement, ne nomme qu'un seul garant pour les concertations continues. C'est moi qui ai été nommé le 4 juin de cette année. Donc, remercier Mme la Sous-préfète pour son mot d'accueil, d'avoir rappelé que si vous êtes là ce soir, vous l'êtes dans le cadre des concertations préalables qui sont largement prévues dans le Code de l'environnement et cerise sur le gâteau, dans l'article 7 de la Charte de l'environnement, qui est adossé à la Constitution de 1958.

Donc, ce soir, vous êtes là pour exercer un droit constitutionnel d'information sur les projets, en l'occurrence sur un projet industriel porté à la fois par FertigHy, mais la CNDP a également été saisie par RTE l'année dernière. Alors, cette concertation continue, elle est prévue dans le Code de l'environnement, à l'article, j'aime bien toujours citer, pour les gens un peu curieux, c'est très facile aujourd'hui, avec Internet, d'aller voir ce que dit l'article L121-14 du Code de l'environnement. Vous pourrez lire dans cet article que quand un projet a été obligatoirement soumis à la Commission nationale du débat public, à la CNDP, parce que ce projet dépasse certains seuils, en l'occurrence, pour les projets industriels, le seuil est à 600 millions d'euros d'investissement. Tout à l'heure, les représentants de FertigHy vous rappelleront les chiffres, vous verrez qu'on est largement au-delà de ce seuil. Donc il y avait obligation pour FertigHy de soumettre son projet préalable avant toute décision, de le présenter à la CNDP, qu'une concertation préalable soit organisée. Mais dès le moment où il y a saisine obligatoire, il y a forcément après concertation continue.

Donc depuis le mois de juin, depuis la plénière de la CNDP du 4 juin, on est entré officiellement en concertation continue, sachant que FertigHy et RTE sont en charge de préparer les modalités. Évidemment, ils en discutent avec moi et on en réfère également à la CNDP à Paris.

Mathieu vous a rappelé que l'ensemble du projet reste très vivant sur le site Internet. Donc le bilan des garants et la réponse des maîtres d'ouvrage y sont. Pour ceux qui ont fait des contributions, vous pouvez les retrouver. Elles sont toujours vivantes et actives sur le site.

RETOUR SUR LE BILAN DES GARANTS

- DES DEMANDES DE PRÉCISIONS

Nous, garants, on a eu dans notre bilan à faire valoir quelques points que vous pouvez voir là sur l'écran :

- La question de la localisation, vous vous rappelez, pendant la concertation préalable, pourquoi Languevoisin, pourquoi pas à Nesle ? Il y avait eu toute une série de questions sur le choix de ce site. Je crois que ce sont des questions qui restent pendantes, mais charge après à ceux qui ont fait le choix de s'en expliquer et de vous donner les raisons.
- Il y avait un deuxième sujet qui a été fortement débattu pendant la concertation préalable, c'était la question de l'approvisionnement en eau. Vous vous rappelez le chiffre : une consommation journalière de plus de 10 000 m³ d'eau, ça avait soulevé beaucoup de questions. Il y avait notamment aussi : « est-ce que des eaux industrielles, des industriels voisins, pourront être utilisées ? ». Ce n'est pas à moi d'apporter une réponse, mais en tout cas, le sujet avait été présenté comme ça.
- Les retombées fiscales sur le territoire, là, on a quelques avancées depuis la concertation préalable, puisque sur le site de la concertation, il y a un document qui a été mis en ligne. D'ailleurs, un document sur l'eau a également été mis en ligne depuis la clôture de la concertation préalable.
- Après, on a effectivement des questions qui ont été posées à la fois sur les nuisances que les riverains pourraient éventuellement subir avec l'arrivée de cette installation. On s'aperçoit que plus on se rapproche, plus on habite près du projet, plus on pose des questions qui touchent à la vie quotidienne des gens, notamment les questions de circulation routière, mais aussi les questions d'impact. Ce n'est pas dit sur l'écran, mais il y a des questions qui ont été posées : « Est-ce qu'il y a des risques de baisse des valeurs immobilières des immeubles ? » Mais il y a aussi eu beaucoup de questions sur l'insertion paysagère.

Donc on est en concertation continue, FertigHy et RTE ont fait leur réponse au bilan des garants. Vous le verrez, vous pouvez aller sur le site. Ils se sont engagés sur toute une série de sujets. Généralement, les industriels ne bottent pas en touche. Mais là, je voudrais vraiment signaler qu'à la fois FertigHy et RTE ont été particulièrement attentifs aux recommandations des garants et que dans leur bilan, dans leur réponse au bilan des garants, il y a des engagements qui sont très précis que je voudrais sincèrement saluer et vous remercier pour cette transparence.

- DES RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DE LA CONCERTATION

Et donc, on est en concertation continue. Vous l'avez compris, FertigHy poursuit son projet. Sinon, on ne serait pas là ce soir. Et donc, poursuivant son projet, Mme la Sous-préfète a évoqué les différentes autorisations qui vont devoir être accordées après études d'impact, études de danger, puis il y a des questions d'urbanisme. Donc forcément, FertigHy ne reste pas les bras croisés depuis la fin de la concertation préalable. Ils ont avancé sur leur dossier. Et donc, durant la concertation continue, on serait tout à fait intéressé d'avoir des premières informations et indications sur les études d'impact et de dangers, même si, bien sûr, elles ne sont pas finalisées. Je vous informe bien que si vous demandez

l'étape encore de concertation, à avoir des documents finalisés, vous ne pouvez pas les demander. Ces documents finalisés seront présentés au moment de l'enquête publique, mais pas avant. Alors, ensuite, je terminerai là-dessus. Je crois qu'il n'y a rien d'autre après ?

Mathieu David, animateur : Non, après, c'est bon.

Jean Raymond Wattiez, garant : On a remarqué dans notre bilan que les questions qui touchent en fait à, c'est écrit là, aux modèles agricoles, ont été très peu posées oralement pendant la concertation préalable. Par contre, ces questions ont été posées par écrit. Il y a des contributions qui interrogent ce sujet. Et on souhaitait que pendant la concertation continue, cette question continue à être évoquée, puisque le public... Je rappelle qu'il y a des principes d'égalité de traitement. C'est-à-dire que si des questions sont posées en direct ici ou si elles sont posées par écrit, elles sont à égalité de traitement. Et donc, les questions sur le modèle agricole, nous en avons parlé en tant que garant parce que le public a évoqué ces sujets.

Une dernière chose. J'ai omis mon salut républicain. J'ai salué Mme la Sous-préfète, mais j'aurais bien sûr également salué tous les élus qui sont ici présents, les parlementaires, les élus communaux, départementaux et régionaux, parce que je sais qu'il y en a dans la salle.

Et je termine, bien sûr, par vous saluer, vous, les plus de 130 personnes présentes ce soir. Vous étiez très présents à la concertation préalable. Vous l'êtes encore à la concertation continue. J'avais dit à la concertation préalable que certains voulaient faire disparaître la CNDP. Votre présence nombreuse ce soir montre que cette institution doit continuer à exister. Voilà. Merci.

RETOUR SUR LE PROJET

Mathieu David, animateur : Très bien. Merci, M. Wattiez. Je me tourne tout de suite vers FertigHy pour peut-être un retour rapide sur le projet dans les grandes lignes, faire le point sur de quoi il s'agit pour ceux qui n'étaient pas aux précédentes réunions. Thomas ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Oui. Merci, Mathieu. Bonsoir à tous. Au nom de FertigHy, je vous remercie tous pour votre présence. Je suis Thomas Habas. Je suis en charge du développement du projet, qui est dirigé par Axel, et avec ma collègue aussi, Jehanne Toribio, qui est directrice commerciale, qui est aussi présente ce soir pour vous parler aussi de l'usage des engrais dans la présentation.

- LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

Pour rappel, pour ceux qui n'ont pas pu assister aux premières réunions de présentation, je vais juste rappeler rapidement le projet en quelques slides et commencer par les grands chiffres que vous pouvez voir ici du projet.

Comme l'a dit M. Wattiez, c'est un investissement de grande ampleur. On parle d'un investissement d'1,3 milliard d'euros. Je rappelle, contrairement à ce qui a pu être lu ou dit dans certains médias, c'est un investissement privé. Il est porté par des actionnaires privés et n'est pas un investissement public. Les seules subventions qu'on n'a pas eues à ce jour, que l'on pourrait avoir, permettraient peut-être de réduire une partie des coûts de production afin de diminuer au final l'impact de prix pour le consommateur.

Une fois dit cela, vous voyez rapidement les principaux chiffres. On parle d'un projet avec 6 ans, 3 ans de développement plus 3 ans de construction qui nous ferait arriver en mi-2030 pour l'ouverture du site.

Les autres chiffres, on en parlera un peu plus en détail derrière. On rappelle une production de 500 000 tonnes d'engrais sur cette usine.

Et un chiffre sur lequel je voudrais insister, c'est la création d'emplois. Depuis le début, on parle bien de 250 emplois qui vont être créés sur le site, qui vont permettre le fonctionnement en 3/8, sur un site avec différents métiers sur lesquels on peut aussi revenir si vous avez des questions. Je crois que Mme Lebeau, la directrice de l'agence France Travail, est présente. On échange beaucoup avec elle déjà pour préparer les futurs recrutements, travailler sur les formations à identifier et les profils à attirer. C'est un très gros enjeu parce que trouver les personnes correspondantes, pour tous les industriels présents dans la région Hauts-de-France, c'est un enjeu crucial.

- L'EMPLACEMENT DU PROJET

Rapidement sur l'emplacement du projet, comme vous le voyez, nous sommes à Nesle, mais le projet est prévu pour être à Languevoisin, la commune voisine. C'est un site qui a été identifié parce qu'il présente des avantages, notamment la présence du canal du Nord actuel et la future présence du canal Seine-Nord Europe. Le site d'implantation a été identifié pour être entre les deux canaux, qui nous permettra de fonctionner au départ avec le canal du Nord puis avec le canal Seine-Nord Europe, notamment pour nos approvisionnements en matière première, la dolomie dont je parlerai après, et nos expéditions d'une partie de la production d'engrais.

L'intérêt de ce site, c'est parce qu'il va nécessiter un raccordement électrique. Et un raccordement électrique de grande ampleur, ce n'est pas si facile à trouver sur le territoire français. On a la chance, grâce à RTE, de pouvoir avoir ce raccordement qui va venir alimenter le site.

Également, pourquoi on s'est implanté ici, c'est que la région est fortement consommatrice d'engrais, donc on a des clients potentiels présents dans la région Hauts-de-France, qui est une région très dynamique au niveau agro-industriel et qui nous permet aussi d'échanger avec nos pairs et les autres industriels de la région.

Et puis, bien entendu, juste un point sur les différents nœuds, raccordements routiers qui existent et qui approvisionnent le site.

- LE PROCÉDÉ INDUSTRIEL DE LA FUTURE USINE

Le procédé industriel de l'usine, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous avez des grandes briques. Premièrement, l'approvisionnement électrique. Pourquoi ça va être une usine d'engrais bas carbone ? C'est parce qu'on va se fournir en énergie bas-carbone du réseau électrique français, à la fois nucléaire et à la fois énergie renouvelable qu'on peut acheter sur le réseau. Nous, on n'installe pas du tout de centrales et d'énergie. Ce n'est pas notre métier sur ce projet-là.

L'importance d'un projet de production d'engrais azotés, c'est qu'on essaie de concentrer l'azote. L'azote, on va le prendre dans l'air. Il est naturellement présent dans l'air. Et on va venir l'ajouter à de l'hydrogène. Cet hydrogène va être produit grâce à de l'électrolyse. Donc c'est un appareil électrique qui va consommer de l'électricité et de l'eau, et qui va permettre de produire d'un côté de l'hydrogène et d'émettre de l'oxygène. On émet aussi de l'oxygène qui va venir dans l'air ou qui peut être réutilisé dans le procédé.

Enfin, cet hydrogène va être mixé avec de l'azote qui va nous permettre de faire de l'ammoniac, comme vous voyez ici, d'autres industriels en utilisent sur la zone de Nesle. Cet ammoniac va être ensuite oxydé. Il va devenir de l'acide nitrique. Ensuite, ce mélange ammoniac qu'on a déjà fait avant, plus de l'acide nitrique, va nous permettre de créer de l'ammonitrate. Cet ammonitrate est une solution qu'on va venir enrichir en roche, une roche calcaire, la dolomie, qui va permettre d'abaisser

le contenu en azote, d'avoir un ammonitrate dit « moyen dosage » qui est très stable, beaucoup plus stable que les ammonitrates « haut dosage » qui ont pu défrayer la chronique, et donc qui va permettre d'assurer un stockage sur le site derrière, une fois qu'il a été granulé.

- LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Une fois cette présentation faite, pour parler un petit peu plus de nos engagements dans le cadre de la CNDP, de la Commission nationale du débat public, on a illustré ici les différents engagements.

Rapidement, on a évoqué dans la suite de la présentation les scénarios sur l'usage du fluvial, réduire le besoin en eau ou travailler sur l'identification paysagère. D'ailleurs, à noter que sur l'approvisionnement en dolomie, on a déjà signé un contrat qui nous permet d'approvisionner à 100% par voie fluviale.

Et un des autres engagements forts qu'on a, c'est de poursuivre le dialogue, l'information et la concertation avec vous, c'est pour ça qu'on est présents ce soir, qu'on pourra se voir même dans le futur, avoir des échanges, nous sommes à votre disposition là-dessus, pour permettre de continuer à vous expliquer et vous informer sur le projet.

Je vais laisser la parole sur les avancées du projet à Nicolas Dominguez de RTE.

LES AVANCÉES DU PROJET

- LA DÉFINITION DU « FUSEAU DE MOINDRE IMPACT » POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE RTE

Nicolas Dominguez, chargé de concertation, RTE : Oui, bonsoir. RTE, pour resituer rapidement, on est au cœur du réseau électrique, on est le réseau de transport d'électricité français, et en fait on raccorde l'énergie qui vient de la production jusqu'à la distribution et la consommation.

Donc moi je suis chargé de concertation chez RTE. Sur le projet FertigHy, on accompagne FertigHy par rapport au raccordement de l'usine qui sera située à Languevoisin-Quiquery, donc là vous voyez une carte qui s'affiche, et pour nous le poste de raccordement c'est celui de Pertain. On a été sollicité sur une puissance de raccordement de 250 MW et la solution qu'on a définie c'est un raccordement en liaison souterraine d'à peu près 12 km entre notre poste de Pertain et le site de Languevoisin-Quiquery.

Donc où est-ce qu'on en est nous par rapport au projet ? Alors, la semaine dernière en fait il y a eu une instance locale de concertation qui a été menée en préfecture d'Amiens et cette instance a permis de définir une aire d'étude pour le raccordement électrique et de décider du fuseau de raccordement de moindre impact. Donc c'est Madame la Sous-préfète de Péronne qui a procédé au choix du fuseau de moindre impact. Donc comme vous pouvez voir le fuseau c'est la bande qui est en pointillé bleu sur la carte et en fait c'est une bande qui passe à l'ouest de la commune de Nesle, donc qui évite le centre urbain.

Il y a plusieurs facteurs qui ont joué sur le choix du fuseau, je ne vais pas y revenir en détail mais globalement c'était un fuseau qui nous paraissait être le moins impactant en termes de travaux déjà, de coexistence avec le canal Seine-Nord et puis aussi en termes d'enjeux notamment humains par rapport au milieu traversé.

Donc ce qui nous attend maintenant, les grandes étapes du raccordement maintenant que le fuseau de moindre impact est déterminé, ce qu'on va faire c'est qu'on va affiner notre tracé jusqu'à arriver à un tracé de détails et on va aussi procéder à tout ce qui est demande d'autorisation. Donc c'est ce qui

va nous occuper dans les mois qui viennent et donc le but en fait c'est d'aboutir à la déclaration d'utilité publique avec toutes les autorisations dont on a besoin pour réaliser les travaux et puis derrière exploiter la liaison électrique. Voilà.

Mathieu David, animateur : Pour bien qu'on comprenne il y a quelques mois vous aviez présenté l'aire d'étude qui était très vaste. Aujourd'hui vous resserez avec le fuseau de moindre impact et c'est au sein de cette bande que le tracé définitif sera défini.

Nicolas Dominguez, chargé de concertation, RTE : Voilà, c'est comme ça qu'on aboutit au tracé de détails. On part d'une aire d'étude qui est assez étendue et en fait on va venir resserrer notre périmètre pour aboutir à ce tracé.

Mathieu David, animateur : Oui, Monsieur Wattiez ?

Jean Raymond Wattiez, garant : Pour éviter des mauvaises interprétations, on vient d'évoquer une réunion, une instance locale de concertation qui s'est tenue en préfecture d'Amiens la semaine dernière. J'ai été invité par Madame la Sous-préfète, je m'y suis rendu mais ne soyez pas étonné en tant que public de ne pas avoir été invité à cette instance.

En fait, la CNDP a une compétence sur les raccordements électriques. Tout à l'heure j'évoquais les seuils de 600 millions pour les projets industriels. Sur les raccordements électriques, le seuil est à 40 km de longueur et à une puissance de 400 000 V. Dès le moment où on atteint ce seuil, il y a une concertation obligatoire avec la CNDP. On est en dessous, vous venez de l'entendre.

Il faut saluer RTE qui s'est associé à FertigHy pour être quand même présent dans la concertation préalable et continue. Vous avez la chance d'avoir des informations sur le projet de raccordement. Je voulais quand même repréciser ça. Pour les juristes curieux, la concertation que RTE va continuer à mener s'appelle une concertation dite Fontaine du nom d'une circulaire. Pour les curieux, c'est une concertation Fontaine qui est incluse dans le code de l'énergie et non pas dans le code de l'environnement. Voilà, vous êtes aussi informés que moi.

- L'AVANCÉE DES ÉTUDES

Mathieu David, animateur : Merci pour ces précisions. Je me tourne maintenant vers FertigHy pour nous dire un mot de l'avancée des études avant d'aborder les autres sujets de la réunion.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Très bien, merci Mathieu. Bonsoir à tous. Je suis Axel de Bienassis, directeur du développement chez FertigHy.

Encore une fois, merci à tous pour votre présence ce soir. M. Wattiez l'a dit tout à l'heure, effectivement depuis la fin de la concertation préalable qui s'est terminée au mois de fin janvier de cette année, nous avons avancé. Nous avons avancé principalement sur la constitution de ce qu'on appelle le dossier de demande d'autorisation environnementale, le DDAE, pour faire simple. Ce DDAE comporte deux pièces maîtresses principales, l'étude d'impact et l'étude de dangers. Il y a des annexes, des éléments graphiques, mais les deux pièces principales, c'est l'étude d'impact et l'étude de dangers. On va y revenir ce soir, on va parler des deux.

Plus spécifiquement, lorsqu'il s'agit d'études d'impact, c'est un gros pavé, c'est un document assez important qui s'alimente lui-même d'études spécifiques sur des sujets particuliers, par exemple la pollution des sols, l'acoustique, etc. Et ce soir, on n'aura pas le temps de parler de tout, mais on va s'attarder à vous expliquer un tout petit peu les conclusions auxquelles nos bureaux d'études sont arrivés en matière de risque sanitaire lié aux émissions, de prélèvement des eaux souterraines et

d'intégration paysagère. RTE vient déjà d'évoquer un petit peu où ils en étaient. On peut passer à la suite, je crois.

- LES EFFORTS RÉALISÉS SUR LA CONSOMMATION EN EAU

Sur la consommation d'eau en particulier, c'est un sujet que la concertation préalable a clairement mis en évidence. C'est un sujet sur lequel très tôt dans le développement du projet nous avons été sensibilisés. Nous nous sommes engagés, FertigHy s'est engagé à réduire sa consommation d'eau.

Nous annonçons à l'origine un prélèvement journalier de 14 000 m³ jour, de 11 400 m³ pardon, pas 14 000 m³, 11 400. Et il faut savoir que souvent quand on pense à l'hydrogène, ça consomme beaucoup d'eau, ça utilise beaucoup d'eau. Ce n'est pas exactement vrai. L'hydrogène a besoin, l'hydrogène électrolytique, effectivement, c'est une transformation de l'eau en hydrogène avec l'aide de l'électricité. Mais dans le cas d'un site industriel, comme c'est souvent le cas, c'est le refroidissement qui va être le plus gros facteur de consommation d'eau.

80% de notre consommation vient du refroidissement. 8% seulement pour l'hydrogène et 12% pour le reste des process. Pourquoi je prends le temps de dire ça ? Parce que du coup, lorsqu'on veut s'attaquer à un problème, on s'attaque à la part la plus grosse. Et c'est ce que nous avons fait. On le voit dans la diapositive suivante. Si on prend le standard, donc la barre orange que vous voyez, référence industrielle que nous avons annoncée au départ, nous avons fortement travaillé sur des moyens de refroidissement différents de ceux qui étaient standards et envisagés au départ avec notamment un refroidissement aérien qui n'utilise pas d'eau sur une partie du site, ce qui nous permet de réduire, déjà 260 m³/h, donc ça doit faire de l'ordre de 35%.

Et nous avons en plus travaillé sur à la fois le rejet industriel, puisqu'en fait le travail que nous avons fait est doublement vertueux sur la partie process industriel. D'une part on réduit les rejets et d'autre part on recycle intégralement l'eau des process industriels, donc la partie qu'on avait vue juste avant, en orange il me semble. Ce qui nous permet d'atteindre 42% de réduction de notre consommation initiale.

Donc le standard industriel, le standard théorique aurait été 12 000 m³ jour, mais ça ce n'est pas tellement ce qu'on voit aujourd'hui. Le standard industriel aujourd'hui, la plupart des usines en France qui se construisent ou en Europe serait à 11 400 m³ jour, et grâce à des efforts particuliers qui représentent à peu près 25 millions d'euros d'investissement supplémentaires, on arrive à 6 600 m³ jour. Ce qui fait à peu près 2,3 millions de m³/an, puisqu'on tourne, on considère 350 jours de fonctionnement, pas exactement 365.

Mathieu David, animateur : Vous pourrez retrouver tout le détail d'ailleurs de ce qui vient d'être dit par Axel sur le site internet, il y a une note qui a été publiée justement sur les efforts de sobriété du projet FertigHy.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Justement, quand on parle de 6 600 m³ jour, ça paraît toujours beaucoup, forcément ça génère toujours des questions et je vais laisser la parole à Guillaume Guedon du bureau d'études TAUW France qui va vous expliquer concrètement qu'est-ce que ça fait 6 600 m³ jour, ça veut dire quoi ?

Guillaume Guedon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France : Tout à fait. Pour déterminer, je suis hydrogéologue chez TAUW France. On accompagne FertigHy sur ce projet et en particulier pour évaluer l'incidence, l'impact du projet sur le milieu eau, sur les eaux souterraines, puisque les eaux vont être prélevées dans les eaux souterraines, dans la nappe de la craie.

Pour cela, on a fait une modélisation, ici on a la représentation du périmètre de la modélisation, c'est un territoire qui est très très large, avec des milliers de mailles, sur chacune des mailles, on détermine la prévision de la piézométrie, c'est-à-dire la côte de la nappe, l'altitude de la nappe. Les quelques termes à gauche, ça signifie les paramètres principaux de construction du modèle, donc multicouches en deux couches, puisque la craie a une perméabilité qui varie avec la profondeur, on en a tenu compte. Une piézométrie de référence, on s'est situé ici en situation pénalisante pour déterminer l'impact majorant, l'impact le plus grand qui peut être déterminé pour l'exploitation de l'usine, donc en situation de basse eau, c'est là où on a la moindre quantité d'eau disponible et là où on risque d'avoir les rabattements, les baisses de niveau d'eau les plus importants.

Également en termes de recharge, la recharge c'est la partie de la pluie qui pénètre dans le sol et qui alimente les eaux souterraines, donc cette recharge également, on n'a pas pris une recharge moyenne mais une recharge basse, et une recharge basse qui prend en compte les prévisions avec l'impact du changement climatique pour également se situer de nouveau en situation pénalisante et en se projetant sur l'avenir. Et les prélèvements de nappes, on les a faits sur là, pas sur une situation où les prélèvements étaient plus bas mais plutôt les prélèvements les plus hauts, sur une période plutôt récente sur les prélèvements dans les eaux souterraines qui sont déclarées auprès de l'agence de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Avec ceci, on a pu modéliser la piézométrie, donc le niveau des eaux souterraines en tout point de la zone modélisée à l'état actuel en régime permanent avec les prélèvements actuels, donc en situation moyenne mais pénalisante, comme je l'ai dit, en situation de basse eau, et avec les prélèvements actuels.

Et on a fait la même simulation avec les prélèvements de FertigHy avec quatre puits qui seront situés ici sur la partie ouest du domaine et ce qui nous permet, en faisant la différence entre ces deux cartes de niveau d'eau, ces deux cartes piézométriques, de déterminer la carte des rabattements. Donc vous voyez ici le rabattement de 10 cm, 50 cm, 1 m. Au niveau des forages, les rabattements seront importants, jusqu'à 4 m, 4,5 m, mais plus on s'éloigne et très rapidement, les rabattements, la baisse induite par les prélèvements diminuera à tel point que sur les forages qui sont exploités, qui sont présents, et qui sont situés relativement loin du projet, à plus d'un kilomètre, 1,8 km pour les premiers, on a un rabattement qui est inférieur à 10 cm, en gros. Donc on aura un impact prévu dans une situation pénalisante du prélèvement sur le long terme, les 6500 m³ jour dont on parlait tout à l'heure, qui est... voilà il y a bien une baisse du niveau de la nappe de la craie, mais là où elle est exploitée sur les forages voisins, cette baisse est vraiment très faible et il n'y aura pas, du coup, d'impact visible. 10 cm, quand on a des variations au niveau de la nappe qui arrivent plusieurs mètres au cours de l'année et entre les années, ces 10 cm, ils ne se verront pas.

Et pour ce qui est des captages d'eau potable, eux sont situés plus loin, il n'y en a pas à proximité du projet et là, il n'y aura vraiment pas d'impact qui sont visibles.

Mathieu David, animateur : Très bien. Merci pour ces précisions. S'il y a des questions dans la salle, on pourra y revenir en deuxième partie de réunion. Risques sanitaires maintenant.

- RISQUES SANITAIRES

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Alors, on essaye d'aller effectivement assez vite pour laisser du temps aux questions dans la salle. Très rapidement, juste une diapositive. Il y a des inquiétudes légitimes sur les nuisances, les risques pour la santé, etc. Donc, bien sûr, ça fait partie de l'étude d'impact d'étudier ces niveaux d'émissions potentiellement dangereuses pour la santé.

Les émissions qui présentent un enjeu dans le cadre du process FertigHy, c'est le dioxyde d'azote, les poussières, l'ammoniac, et on voit qu'on est à des niveaux qui sont 0,091, 0,368, 0,188. Ce sont des

niveaux maximums relevés au point le plus impacté à proximité du site FertigHy et par rapport aux valeurs, aux seuils recommandés notamment par l'OMS, qui sont des valeurs guides à partir desquelles il peut y avoir éventuellement des effets sur la santé, c'est-à-dire les valeurs à partir desquelles on ne peut exclure qu'il y ait des effets sur la santé, on est à 10, 15 et 500. Donc on est à 2600 fois le niveau de FertigHy pour le cas de l'ammoniac. On est à 110 fois le seuil sur le dioxyde d'azote. On est aussi à 40 ou 50 fois sur les poussières. Donc on est vraiment très très très en-dessous des seuils limite et donc l'étude conclut très naturellement à l'absence de risque pour la santé par rapport aux émissions du site.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je prends la suite d'Axel pour vous parler suite à son propos sur l'étude d'impact qui est l'étude en cas de fonctionnement normal de l'usine, donc quotidien.

Là je vais vous parler de l'étude de dangers. L'étude de dangers ça permet d'étudier quand il y a un dysfonctionnement sur l'usine, une situation anormale voire accidentelle. Cette étude de dangers elle est réalisée du fait du classement notamment Seveso seuil haut de l'usine.

Alors pourquoi Seveso ? Seveso c'est un terme qui peut faire peur. Tous, on se demande quand on ne connaît pas, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça vient d'un accident industriel en Italie.

Et donc pourquoi on va être classé Seveso seuil haut ? C'est parce qu'on a la présence de la production d'hydrogène sur le site, la présence d'un stockage d'ammoniac et la présence de stockage d'engrais.

Premièrement, pour vous rappeler déjà, on n'aura pas d'entrée ni de sortie de matière dangereuse du site. Aucun train d'ammoniac, aucune matière qui présente un risque de dépotage, de déchargement, par exemple là où arrivent le plus souvent des accidents.

Au niveau de l'hydrogène, on n'aura pas de stockage d'hydrogène. Déjà, on élimine le risque dû à l'hydrogène au niveau du stockage. On aura uniquement de la production d'hydrogène en flux continu qui sera transformée directement.

Au niveau du stockage d'engrais, on a fait le choix de l'engrais CAN27. On voit encore très souvent quand on parle d'engrais, notamment dans le cas de FertigHy, d'être assimilé à des accidents tels qu'AZF. Je rappelle qu'AZF, c'était un engrais 33,5, donc beaucoup plus dosé en azote. Nous, on a fait le choix d'un engrais dosé à 27% d'azote et qui permet de diminuer très considérablement le risque car c'est un engrais qui n'a pas de propension à la détonation, qui n'explose pas, en quelque sorte.

Enfin, on n'aura pas non plus de stockage de produits non conformes qui seront tout de suite réutilisés dans le cadre du process s'il y a un problème. Le seul point qu'on a pu identifier dans l'étude de dangers, il y a eu un grand nombre de phénomènes qui ont été étudiés, c'est 3 scénarios notamment sur l'ammoniac. L'ammoniac, ça présente un risque industriel qui est assez bien connu finalement ici sur la zone. Il y a des usines qui en utilisent. Et en fait, cet ammoniac, on a pu faire des démarches de réduction du risque à la source et donc ça ne présente pas un danger potentiel plus que ce qui existe actuellement et que vous connaissez notamment dans la zone de Nesle.

Enfin, le site est conçu de façon sécuritaire pour limiter vraiment les opérations et les impacts potentiels à la plateforme industrielle et donc l'étude de dangers finalement conclut que le site apparaît compatible avec son environnement. Bien entendu, ce sera aux services de l'Etat de confirmer cette comptabilité suite aux détails d'étude de dangers qui vont lui être transmis.

- INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Mathieu David, animateur : Merci. On en revient maintenant aux questions d'intégration paysagère, je vais peut-être vous laisser la télécommande.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Merci. Il y a beaucoup de diapositives mais ça va aller assez vite.

L'idée ici, c'est de vous faire la restitution d'une réunion qui a été mentionnée par Mme la Sous-préfète tout à l'heure. Ce sont des études paysagères que nous sommes en train de mener. On est vraiment dans le process. Il y a certaines images qu'on a reçues il y a trois jours, c'est vraiment tout frais. L'idée, c'est de vous faire part des pistes de réflexion et des pistes de travail sur lesquelles nous avançons pour intégrer au mieux cette usine dans son environnement.

On va faire le tour de l'usine par différents points de vue. Vous voyez, PDV, ça veut dire point de vue. Il y en a plusieurs tout autour du site.

Juste avant de vous montrer le point de vue numéro 1, je voudrais vous partager un document qu'on a reçu la semaine dernière qui est un projet de chemin de tour de ville qui ferait le tour de Languevoisin. On voit le village de Languevoisin et on voit en jaune des plantations, des surfaces sur lesquelles il est envisagé de créer sur le tour de Languevoisin en tant que tel un chemin qui ferait le tour de la ville. Un chemin sur lequel serait plantée une haie champêtre, une haie d'arbres de hautes tiges. Quand je dis une haie, ce n'est pas juste un alignement. C'est vraiment quelque chose d'assez important. Et le long de la départementale, là, il n'y aurait pas de chemin, mais il y aurait là aussi une plantation de boisement.

Le point de vue numéro 1, je ne sais pas si on voit mon petit pointeur, il a été pris sur un chemin qui existe actuellement, qui relie Languevoisin et qui va vers Breuil. Ce point de vue ne sera plus un lieu de passage direct à l'avenir puisque ce chemin a vocation à disparaître dans le cadre du remembrement lié au canal Seine-Nord Europe. Si on regarde ce qui se passe au niveau du sol de ce point de vue, aujourd'hui on a cette vue-là.

Si demain on met l'usine FertigHy, on voit au premier plan l'apparition du canal Seine-Nord-Europe et de façon assez visible le site FertigHy puisqu'on est juste devant, et on est en quelque sorte devant, c'est-à-dire qu'on a franchi la haie qui va protéger le village de Languevoisin de cette future zone.

Si on prend le point de vue numéro 2, là on voit bien, on l'a fait en deux étapes ce point de vue 2, avec une vue aérienne, évidemment fictive parce qu'il faut être en avion pour avoir cette vue-là et une vue au sol. On va voir qu'aujourd'hui, ça c'est la vue qu'on a à la sortie de Languevoisin en direction des silos Noriap.

Ça c'est la vue qu'on peut avoir demain avec le site FertigHy en arrière-plan et la plantation de ce chemin tour-de-ville qui viendrait finalement créer un rempart par rapport au village. Si on descend au niveau du sol, on est là, on voit les silos Noriap, ici on a une haie qui est plantée entre le site industriel et la sortie de Languevoisin, on aurait ça s'il n'y a pas de haie et on aurait ça si on plante un chemin qui viendrait masquer cette usine et la zone portuaire en arrière-plan.

Si on continue le tour, point de vue numéro 3, depuis Quiquery, l'impact est assez limité puisque le village de Quiquery, le hameau de Quiquery est en contrebas par rapport aux silos de Noriap. Donc on aurait en réalité un impact qui est assez limité puisque l'usine se trouve essentiellement derrière la butte et derrière les silos.

En continuant le tour, on arrive au hameau de Bacquencourt qui serait le hameau le plus proche du site par rapport à la commune de Hombleux. Aujourd'hui, depuis le hameau de Bacquencourt, en regardant vers le site Noriap, on ne voit pas grand-chose parce que le site est un peu en contrebas, les éoliennes qui dépassent. Demain, si on met l'usine qui se trouverait un petit peu sur le plateau, elle

serait plus visible que les silos de Noriap, mais on aurait une vue qui certes est visible mais qui reste relativement éloignée puisqu'on est à Bacquencourt, pas dans le centre-ville de Hombleux.

Et enfin, depuis Breuil, si on se place au sud et qu'on regarde vers les silos Noriap, aujourd'hui, on a cette vue-là. Les silos que vous connaissez tous, en tout cas ceux qui sont du coin. Et la simulation qui est faite avec la plantation d'un boisement au sud du site FertigHy est celle-ci, il y a un rectangle grisé qui est mis sur la photo parce que c'est une option qu'a rajoutée notre infographiste. Si on regarde derrière, ça viendrait surtout masquer la droite des silos, donc ce n'est pas forcément intéressant. Et c'est une piste de réflexion qui n'est pour l'instant pas validée de planter des boisements plus proches de Breuil et pas forcément directement collés à l'usine.

Pour ce qui est de la partie vraiment proche de l'usine, si on fait un zoom, on va voir que bien sûr l'usine est visible mais elle est quand même assez considérablement atténuée ou en tout cas atténuée par l'implantation d'un boisement qui viendrait devant, sur le flanc sud.

Mathieu David, animateur : On y est passé un peu rapidement sur les visuels, on pourra vous les remonter pendant la réunion si vous le souhaitez et surtout je pense que, - je me tourne vers FertigHy -, je pense qu'on pourra mettre en ligne également ces visuels avec toutes les précautions qu'il faut avoir parce que ce n'est pas des visuels définitifs mais ça pourrait être mis à disposition en ligne ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Tout à fait.

- LES RETOMBÉES FISCALES ET ÉCONOMIQUES DU PROJET

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Merci Mathieu. On va parler maintenant d'un sujet qui finalement a été peu abordé et qui est peu relevé, notamment dans la presse et dans les différents commentaires qu'on peut avoir sur le projet, qui sont les retombées fiscales et économiques du projet. Alors comme tout industriel, comme toute entreprise, FertigHy va être soumise au paiement de l'impôt.

Et donc on a sollicité un service de l'Etat à Bercy, au ministère de l'économie qui s'appelle Tax for Business qui est spécialisé dans l'arrivée d'entreprises étrangères sur le territoire français et qui nous a permis de calculer les contributions fiscales auxquelles le projet sera soumis.

Principalement, vous voyez à droite les prélèvements fiscaux, principalement je vais parler de la CFE, contribution foncière d'entreprise et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en vous expliquant un petit peu les retombées pour le territoire qui sont, comme vous pouvez le voir ici, très conséquentes. Donc ce sont des contributions obligatoires auxquelles est soumise l'entreprise et qui vont varier les premières années avec certains abattements fiscaux la première année, et pour d'autres un petit peu sur la deuxième année, et à partir de la troisième année de fonctionnement, un prélèvement à taux plein.

Donc on parle d'un prélèvement de 2 millions, enfin un versement de 2 380 000 euros par an pour la première année qui va se répartir entre la CFE et la taxe foncière, puis atteindre 4 millions d'euros par an sur les années suivantes. Le tableau ne s'arrête pas, ici pour la présentation mais ne s'arrête pas à 2033, il y aura bien des contributions sur les années qui suivent derrière pour le projet avec son fonctionnement.

Alors ces recettes fiscales elles peuvent être réparties dans la collectivité. Pour l'instant il y a un mécanisme qui existe qui permet une répartition entre la mairie de Languevoisin d'un côté pour à peu près 80% de ses contributions, et les 20% restants pour la Communauté de communes de l'Est de la Somme. Libre aux élus du territoire de discuter, de voir quelles peuvent être les contributions pour les

autres communes qui pourraient être impactées par le projet et qui pourraient bénéficier de ces retombées.

Les usages que peut faire la collectivité de ces retombées, sont multiples, notamment le développement d'équipements municipaux de plus grande ampleur, on parle de bibliothèques, d'accueils de petite enfance, de complexes sportifs, de maintenir de la vitalité sur le territoire, d'accompagner les commerces, de les accueillir, de les faire venir de les maintenir en activité, de financer la vie associative, les clubs les associations qui pourraient bénéficier de ces retombées, aussi d'avoir des actions en faveur de la santé, d'avoir des chemins de randonnées, des aires de jeux, d'avoir des actions sur l'environnement au niveau du fleurissement de la commune, de créer des actions en faveur de la biodiversité des nichoirs, des habitats écologiques qui peuvent être financés grâce à ces retombées.

Et enfin aussi une possibilité de réduire la taxe foncière notamment alors bien entendu FertigHy y serait soumis aussi mais ça permettrait de réduire la taxe foncière pour les autres entreprises, voire deux fois plus pour elles, donc de bénéficier de moins de taxes et de permettre le maintien de leur activité économique. Donc ça c'est un point qui est à la décision des élus locaux, c'est à eux de décider ce qu'ils souhaitent faire de ces retombées économiques et de la façon dont ils peuvent en faire bénéficier les habitants.

Je vais laisser la parole à ma collègue qui va vous parler un petit peu plus donc des bénéfices pour l'environnement du projet.

- LES BÉNÉFICES DU PROJET POUR L'ENVIRONNEMENT

Jehanne Toribio, directrice commerciale, FertigHy : Bonjour à tous, enfin plutôt bonsoir, je suis Jehanne Toribio, je suis la directrice commerciale de FertigHy et moi je vais vous parler d'autres bénéfices et surtout des bénéfices pour l'environnement parce qu'en fait au départ c'est quand même un projet qui est bon pour l'environnement.

On en a parlé tout à l'heure du procédé de fabrication de l'engrais, et en fait les engrais sont faits sur une base fossile, c'est à dire qu'on va prendre du gaz, on va utiliser ce gaz pour faire de l'ammoniac, on en a parlé tout à l'heure et ça c'est ce qu'on appelle des engrais gris en fait. Et quand on compare la fabrication de l'engrais FertigHy bas-carbone avec l'engrais gris, si on remplace un pour un, en fait on diminue mécaniquement les émissions de CO2 dans l'atmosphère ou de gaz équivalent CO2, parce qu'on ramène tout sur une base CO2.

Et nous ce qu'on fait c'est qu'on agit déjà dans un premier temps sur la production et avec ce procédé de production on va réussir à abattre 90% des émissions de gaz à effet de serre à la production. Alors effectivement les émissions de gaz à effet de serre à la production, ça n'est qu'un tiers des émissions des engrais azotés comme vous pouvez le voir dans le graphique ici sur la gauche, les deux tiers sont au champ, j'y reviendrai tout à l'heure.

Les 90% dont on parle ça représente quoi ? Ça représente 1 million de tonnes de CO2 par an. Donc moi je ne savais pas particulièrement ce que ça voulait dire, parce que c'est des chiffres qui sont un petit peu abstraits, il faut savoir que ça équivaut à un quart des émissions d'une grosse métropole comme Paris donc c'est considérable en termes d'impact, juste sur la partie production.

il faut savoir qu'il y a un travail en cours sur les inhibiteurs pour réduire aussi les émissions au champ, je n'ai pas le temps de détailler parce qu'on va essayer d'être très rapide pour ne pas trop prendre de retard mais il faut le savoir.

Et il y a autre chose aussi à prendre en compte, c'est que vous voyez dans le graphique ici sur la droite, ça c'est les émissions sur différentes formes d'engrais azotés, et vous voyez qu'à la base même sur tous les engrais gris ce n'est déjà pas les mêmes. On a l'urée qui est effectivement une émission qui est assez forte comparativement à d'autres sources, et si on compare l'urée avec le CAN27 gris, c'est à dire pas celui qu'on va fabriquer mais juste la forme qu'on a choisie, on a déjà une baisse de 25% des émissions totales, et en plus si on fabrique ce CAN27 de manière bas-carbone comme on va le faire, on diminue de 54% les émissions totales, donc on est vraiment déjà sur des impacts qui sont assez forts dans la filière engrais.

Ensuite je voudrais quand même juste dire un mot sur la raison pour laquelle les entreprises agroalimentaires sont intéressées par ce type de sujet, simplement parce qu'il faut savoir que ces industries ont des objectifs de baisse de CO2 qui sont volontaires, elles se sont engagées publiquement à baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. Et pour elles ce n'est pas évident dans le sens où l'agriculture représente 10 à 30% de leur émission de gaz à effet de serre et elles ne le maîtrisent pas directement parce qu'en fait c'est leur chaîne d'approvisionnement. Et donc c'est pour ça qu'elles ont des ambitions de baisse de moins 30% en 2030, et elles veulent aussi accéder à la neutralité carbone en 2050. Et pour y arriver, compte tenu de ce que pèse l'agriculture dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, il n'y a pas tellement d'autres solutions que de produire des engrais bas-carbone, donc ça fait vraiment partie des solutions indispensables pour atteindre la neutralité carbone.

D'autres bénéfices dont on peut parler aussi ce sont les bénéfices pour la filière agricole. Alors je ne vais pas y passer trop de temps mais je pense que beaucoup d'entre vous savent déjà que la filière agricole est très dépendante et de l'énergie fossile pour les raisons qu'on a évoquées, et donc le prix de l'engrais suit le prix du gaz donc suit le prix des énergies qui ne nous appartient pas du tout parce qu'on importe tout notre gaz pardon, toute notre énergie fossile est importée. Ça va réduire notre dépendance en termes de prix mais ça va aussi réduire notre dépendance en termes d'approvisionnement, parce que vous voyez dans le graphique en bas que la production française ne couvre que 34% de la production des engrais azotés donc des besoins des agriculteurs français, et les importations hors UE, pour le coup qu'on maîtrise encore moins que les UE, représentent 42% donc c'est une part considérable.

On a parlé de la forme de l'engrais, le CAN27 qui est la forme la plus aboutie pour l'environnement mais il faut savoir aussi qu'en termes de rentabilité, il y a pas mal d'études qui montrent que cette forme-là, comme justement il y a moins de pertes d'azote et que l'azote est mieux utilisé par la plante, c'est celle qui va offrir sur le long terme, sur toute une rotation, le plus de rentabilité.

On l'a dit aussi, sécurité au stockage : on est parti sur une forme à 27% d'azote, donc pas explosif, et globalement l'utilisation d'engrais synthétiques ça permet aussi de sécuriser les revenus des agriculteurs et de maintenir notre niveau de production.

Et dernière chose, je vais m'arrêter là, il y a un autre bénéfice aussi à ce modèle c'est que ça va permettre de sécuriser les débouchés sur le long terme, parce que comme je l'ai dit les industries agroalimentaires sont intéressées par ce modèle mais vont aussi nous aider à sécuriser des chaînes d'approvisionnement qui vont être stables, qu'on va négocier sur le long terme, donc c'est vraiment des contrats long terme et c'est ces industries agroalimentaires qui assumeront un surcoût éventuel de cet engrais. Il n'est évidemment pas question que le surcoût soit assuré ni par une coopérative ni par les agriculteurs parce qu'on sait très bien que ce modèle ne fonctionnera pas et c'est en ce sens-là que ce modèle est plus vertueux, parce que justement il va permettre de créer des filières qui vont mieux valoriser l'aliment et ce seront des filières long terme. Et c'est une condition de toute façon *sine qua non* à la sortie de notre usine. Voilà, je vais m'arrêter là.

Mathieu David, animateur : Merci. Merci à tous les cinq pour votre concision... Non, il reste une dernière slide, pardon.

- CALENDRIER DU PROJET ET LES PROCHAINES ÉTAPES

Axel de Bienassis, directeur de développement, Fertighy : Juste une dernière slide, mais effectivement on n'a pas été trop mauvais, je pense qu'on a encore le temps d'échanger avec la salle. Très rapidement, quelles sont les prochaines étapes ? Nous nous inscrivons dans un processus réglementaire de développement de projet, donc bien sûr nous allons poursuivre la concertation continue qui fait l'objet aussi de la réunion de ce soir, l'instruction du DDAE dont nous avons parlé rapidement tout à l'heure - il faut d'ailleurs préciser qu'il y a sur le territoire d'autres projets, d'autres projets d'urbanisme, le PLU, etc. Le PLU n'est pas un projet Fertighy contrairement à ce que certains affirment, le projet de PLU existait bien avant que Fertighy s'intéresse à ce territoire, PLUI pardon Monsieur le Président. Donc deux sujets décorrés.

Bien évidemment lorsqu'on parle d'instruction, d'autorisation administrative, il y aura une enquête publique et enfin lorsque à l'issue de cette enquête publique aussi bien sur l'aspect environnemental et sur le permis de construire, des autorisations qui pourront nous permettre d'arriver ensuite à la conclusion du développement, et au début des opérations de construction.

Et je crois qu'on a fait le tour donc la parole est à vous.

TEMPS D'ÉCHANGE

Mathieu David, animateur : On a fait le tour effectivement. Maintenant on vous laisse la parole, il y a eu beaucoup de sujets abordés. On espère qu'on n'a pas été trop long, et maintenant on vous laisse la parole si vous avez des questions, des remarques sur ce qui vous a été présenté.

N'hésitez pas à lever la main et puis on va vous amener un micro dans la salle. Je propose qu'on prenne 2-3 questions dans la salle et puis ensuite un temps de réponse de la part des porteurs du projet.

Oui il y avait le monsieur pardon, ici... Oui pardon, parlez bien dans le micro, la réunion est enregistrée, elle fera l'objet d'un compte rendu donc si vous souhaitez vous présenter n'hésitez pas à le dire et à tous, parlez bien dans le micro. Il faut le mettre vers le haut...

Bertrand Dumontier, Languevoisin-Quiquery : Bonjour à tous, Bertrand Dumontier, Languevoisin-Quiquery. Moi j'aurais deux questions.

À un moment donné on parle de rejet d'eau dans le canal du Nord. Moi mes interrogations c'est que derrière le canal du Nord il y a un bief, ça va se rejeter dans la vallée de la Somme, et la Somme bien entendu ça se déverse sur Le Crotoy - Saint-Valéry. On voit de plus en plus que les drapeaux sont rouges, on ne peut pas se baigner, il y a les PFAS, qu'est-ce qui nous garantit que ça va être quelque chose de propre qui va être rejeté, et pourquoi vous ne recyclez pas l'eau pendant les économies ?

Et la deuxième question on n'en a pas parlé ici, il y a une deuxième usine qui va s'implanter Valame, qui va recycler des amiantes, et on parle que vous allez recycler les amiantes dans l'engrais à l'ordre de 30%. Donc ça, je vous demanderai une confirmation ou pas à ce sujet-là, et si oui, pourquoi vous n'en avez pas parlé volontairement ? Merci.

Mathieu David, animateur : Merci Monsieur, une première question sur les rejets en eau et une deuxième sur le lien entre Fertighy et Valame. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ? Oui, deux messieurs côte à côte et puis après on laissera un temps de réponse.

Un participant : Bravo pour vos interventions, on est presque envieux. J'ai quand même quelques interrogations : le fond magnifique, vous nous amenez des chiffres, par exemple la consommation d'eau j'ai lu, j'ai essayé de me renseigner sur le site mais je ne vois pas encore avec le refroidissement par l'air comment on peut faire autant d'économies d'eau, mais vous avez sûrement la solution, bravo. La deuxième, je vois que vous allez planter des haies plutôt superbes, qui vont peut-être dès les premières années faire 30 à 35 mètres si j'ai pu mesurer ce que j'ai vu. Et la question, c'est est-ce que les haies que vous allez planter là, ce sont à vous les terrains ou c'est encore en négociation ? Est-ce que tout ça c'est déjà à vous ?

Et en résumé plutôt en état d'esprit même si je veux et que je m'oblige à y croire, il y a la différence entre le fond de tout ce que vous exposez là, qu'on pourrait ressentir avec plein de confiance, et la forme sur le terrain, où j'ai quand même l'impression que quelques élus maires qui sont pourtant tout proches ont été un petit peu pas mis de côté mais pas très concertés dès le départ. J'ai vu qu'il y avait eu des belles réunions pour l'aspect paysager etc, peut-être qu'on pourrait leur donner la parole pour savoir ce que eux ont pensé de la réunion, s'ils ont vraiment été au cœur du projet, est-ce qu'ils ont bien tous travaillé, est-ce qu'on a pris en compte leurs avis ?

Et je voulais aussi m'interroger sur le nombre de personnes qu'il y a dans la salle, est-ce que c'est parce que ça se développe de plus en plus vite ou alors est-ce que c'est parce qu'il y a aussi des gens qui s'interrogent vraiment ? Et moi je ne suis qu'un tout petit élu je représente les gens que je vois dans la rue et j'ai du mal des fois à leur donner des explications, merci.

Mathieu David, animateur : Très bien, merci monsieur. Il y avait Monsieur le maire à côté.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy : Bonsoir, Pierre Carpentier, maire de Buverchy. J'ai noté quelques petites interrogations, notamment je pose la question : qui est responsable de cette étude, de l'étude d'impact que vous nous avez présentée ? Est-ce que c'est un organisme indépendant ou ça dépend uniquement, totalement de FertigHy ?

Mathieu David, animateur : Pardon, de quelle étude vous parlez ?

Pierre Carpentier, maire de Buverchy : De l'étude d'impact environnemental et de tout ce que vous nous avez présenté là ce soir.

Mathieu David, animateur : OK.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy : Concernant l'intégration paysagère, j'ai assisté comme beaucoup de mes collègues à la réunion en sous-préfecture, et je m'étonne aujourd'hui que vous vous avanciez sur le fait de... pour vous c'est un fait acquis de pouvoir planter des haies... je voudrais revenir si on veut sur le slide... mais vous considérez comme un fait acquis de pouvoir déjà planter et de faire un aménagement paysager pour pouvoir masquer la vue de Languevoisin. Il avait bien été dit lors de cette réunion-là que vous n'étiez bien sûr pas propriétaire du foncier, et qu'il serait très très difficile pour vous d'acquérir du foncier, que maintenant l'aménagement foncier est pratiquement terminé et que de ce fait ce serait très très difficile d'y revenir et de dégager du foncier vous permettant d'arborer un petit peu comme vous l'avez présenté, donc ce n'est pas fait acquis, voilà, j'avais noté ça.

Le CAN27, vous le présentez en disant que ce n'est pas du tout explosif, non ce n'est pas vrai, c'est moins explosif c'est vrai que ... faut pas dire que le fait que ce soit 27 ça rend le truc totalement inoffensif, c'est faux. C'est vrai que ça diminue les risques, bien sûr, mais ça ne les fait pas partir. Sur le financement, aujourd'hui le seul financement connu c'est celui du coût de RTE, du coût du passage de câbles. Vous dites que c'est entièrement des fonds privés, et bien sur le passage de RTE non ça n'est financé que à 70% par FertigHy, les 30% restants sont à la charge de RTE, et il me semble

que derrière RTE c'est un peu chacun de nous ici ce soir. Donc ne dites pas non plus que votre projet est financé entièrement par des fonds privés, ce n'est pas la réalité.

Mathieu David, animateur : Merci. Qui est-ce qui veut répondre ? Il y avait une première question sur les rejets en eau.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Il faudra éventuellement nous rappeler les questions parce qu'il y en a peut-être quelques-unes que l'on n'a pas notées.

Sur les rejets en eau, la question était est-ce qu'on est capable de faire... Ah oui, la qualité en eau, est-ce qu'on est capable de ne pas avoir du tout de rejet ? Est-ce que c'était bien ça votre question ?

Bertrand Dumontier, Languevoisin-Quiquery : C'était bien ça, mais si vous rejetez de l'eau dans le canal, je voudrais savoir comment elle est l'eau ? Et pourquoi on dit toujours qu'on contamine notre mer, sur Saint-Valery le Crotoy tout ça, je ne comprends pas qu'on autorise des rejets comme ça qui vont se déverser dans la Somme.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Très bien. Sur la question des rejets en eau, en fait nous avons deux types de rejets au départ sur ce site : on a des rejets, on pourrait avoir des rejets du processus chimique. Effectivement ces rejets auraient besoin d'être retraités, de passer par une station d'épuration etc., avant d'être rejetés. Il se trouve que dans notre process, on a parlé de l'eau et des moyens qu'on a utilisés pour réduire notre consommation en eau, l'eau des process est entièrement recyclée. Donc en fait, il n'y a pas de rejet en eau d'autres process.

Donc les eaux, entre guillemets, « chimiques », ne partent pas dans l'environnement. Ces eaux-là sont entièrement recyclées. La part des éléments qui doivent être retraités dans cette eau, elle est condensée sous forme quasiment solide, on va parler de boues, c'est une pâte très dense, et cette pâte sera évacuée pour un retraitement à l'extérieur du site.

Donc il n'y a pas de rejet d'eau, pas de rejet aqueux. Et la partie aqueuse des rejets que nous allons effectivement effectuer dans le canal du Nord, c'est uniquement l'eau qui circule dans le circuit de refroidissement de l'usine. Donc c'est une eau qui tourne en boucle. Il y en a une partie qui s'évapore et c'est cette évaporation qui permet justement de refroidir. Et par évaporation, il se passe exactement la même chose que lorsque vous avez des marais salants. Plus l'eau s'évapore, plus elle se concentre en particulier en sel, c'est une eau qui vient du milieu, qu'on fait tourner dans le circuit de refroidissement, qui repart dans le milieu, non pas exactement pareille qu'elle est rentrée, mais simplement plus concentrée en sel puisqu'une bonne partie de cette eau s'est évaporée et donc elle s'est concentrée en sel.

Donc c'est cette eau avec une concentration en sel plus importante qui est rejetée dans le canal du Nord. Est-ce que ça pollue le canal du Nord ? Là, pour le coup, on respecte évidemment scrupuleusement ce qui nous est imposé par les organismes de l'État en charge de cette vérification. Mais je tiens quand même à préciser qu'il n'y a vraiment aucune eau de process qui finit dans l'environnement.

Et ça, c'est important.

Thomas Habas, chef du projet FertigHy : Je vais répondre à la question suivante. On parlait du projet Valame qui va être présent potentiellement sur la plateforme, dans le futur aussi. Très clairement, c'est une fausse information. Nous n'avons aucun lien technique, financier ou quoique ce soit avec la société Valame, qui est une société indépendante. Nous échangeons avec elle dans le cadre de l'implantation de la plateforme pour voir, mutualiser les réseaux d'évacuation d'eau, des accès à la plateforme. Mais très clairement, il n'y a pas d'échange de matière. On ne va pas mettre de l'amianté dans l'engrais. L'engrais, c'est uniquement de l'ammoniac qui est transformé et qui va devenir une

solution d'ammonitrates dans laquelle on met de la craie, donc la dolomie, une roche calcaire, en quelque sorte, et qui va permettre de créer cet engrais CAN27 que les agriculteurs utilisent déjà quotidiennement. C'est un engrais qui existe, qui n'est pas sorti d'un laboratoire, donc je vais quand même vous rassurer sur ce point-là, c'est vraiment une fausse information qui circule. Valame va avoir sa concertation dans quelques semaines, je crois, ou quelques mois et ils pourront aussi expliquer en quoi consiste leur procédé et la façon innovante dont ils vont retraiter certaines matières. Mais en aucun cas, nous n'avons de lien avec Valame.

Madame la Sous-préfète : Juste préciser, en termes d'informations, que là, on est sur une enquête publique qui doit débuter et pas dans le cadre d'une concertation puisque, comme l'avait rappelé M. Wattiez, on n'est pas sur les mêmes critères, donc une enquête publique du 28 octobre au 28 janvier 2026 pour Valame.

Thomas Habas, chef du projet FertigHy : Merci de m'avoir corrigé si je n'ai pas utilisé le bon terme.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Je crois qu'après, on a été questionnés par deux personnes différentes sur la question des mesures d'intégration paysagère et du foncier en particulier. En ce qui concerne les plantations que nous avons présentées depuis Breuil, donc au sud du site, il s'agit d'un foncier maîtrisé par Noriap- FertigHy, mais on ne plante pas, on n'utilise pas de foncier, on ne dépend pas d'une acquisition ou mise à disposition d'un autre foncier pour cette partie-là.

C'est d'ailleurs pour ça que vous l'avez vu (...) : Ce que vous voyez là, la plantation sur le flanc sud de FertigHy n'apparaît pas parce qu'elle ne fait pas partie des éléments sur lesquels nous avons demandé au géomètre de travailler. Le géomètre qui travaille sur le projet de remembrement actuel pour le canal Seine-Nord-Europe, nous lui avons demandé s'il était possible de renforcer la largeur du chemin tour-de-ville qui, lui, est prévu. Et donc, sur ce chemin tour-de-ville, indépendamment de tout élargissement de ce chemin, il y aurait la possibilité de planter déjà une petite haie arborée.

Pas forcément très large, parce que c'est un chemin qui, à l'origine, doit faire 6 mètres de large. 6 mètres, ce n'est pas suffisant. Enfin, ce n'est pas suffisant, ça permet de faire une petite plantation, mais pas beaucoup plus. Ce que nous avons demandé au géomètre, c'est de travailler sur la répartition d'un hectare supplémentaire, et vous étiez présents, je crois, à cette réunion, autant que nous, sur laquelle la SAFER nous a dit de travailler. Nous nous sommes rapprochés de la SAFER et la SAFER nous a indiqué qu'il y avait de bonnes probabilités de pouvoir obtenir l'acquisition d'un hectare supplémentaire qui serait réparti, si vous faites le total, ça fait un hectare, les 3 bandes jaunes, qui permettraient de renforcer la largeur, d'élargir ce chemin tour-de-ville, tel que vous le voyez sur le plan.

Et donc, c'est de cette manière-là qu'on pourrait effectivement planter des boisements plus importants. Donc, non, ce n'est pas totalement validé. Nous avons les mêmes informations que vous, à savoir que la SAFER est assez confiante sur le fait de pouvoir acquérir cet hectare supplémentaire.

Mathieu David, animateur : Une dernière question sur l'indépendance des études, de l'étude d'impact. Est-ce que ce sont des études indépendantes ou réalisées par un cabinet ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Ah oui, le refroidissement. Alors, juste sur l'indépendance des études, vous l'avez vu, Guillaume Guedon est ici présent. Bureau d'études TAUW France, nous ne sommes pas actionnaires de TAUW France, nous n'avons pas de lien d'aucune sorte avec TAUW France. Nous sommes clients, effectivement, de TAUW France et peut-être que Guillaume, vous avez envie de répondre directement sur comment est-ce que vous vous considérez indépendant ?

Guillaume Guedon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France : C'est une relation contractuelle entre TAW France et FertigHy et entre les autres bureaux d'études. Nous ne sommes pas le seul bureau d'études à travailler sur ce projet-là.

Et donc, oui, c'est une relation contractuelle, c'est notre client, mais ce n'est pas le client qui ordonne au bureau d'études de rédiger son étude. Nous sommes responsables de l'étude, nous nous engageons sur le rendu de l'étude et donc, oui, nous sommes indépendants, clairement.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je préciserai aussi que les services de l'État ont toute latitude pour demander des études via des bureaux d'études experts indépendants qui n'ont pas participé au projet et donc à d'autres sociétés qui permettront, s'il faut vérifier, l'ensemble des données présentées.

Mathieu David, animateur : Merci.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Et juste pour répondre très rapidement sur la question de l'eau, vous l'avez vu, on avait 80% de notre... C'est dommage, je n'ai pas les chiffres sous la main, mais en fait, c'est assez simple, on avait de mémoire... On avait à peu près 10 000 m3 de refroidissement au départ avant toute forme d'optimisation et en fait, ce qu'on a fait, c'est de travailler sur un refroidissement aérien uniquement sur les électrolyseurs. Il y a deux éléments qui sont refroidis dans l'usine, il y a la partie électrolyse et la partie process.

La partie process, il n'est pas possible de remplacer le refroidissement par un refroidissement aérien parce que la différence de température que l'on cherche à obtenir n'est pas atteignable avec du refroidissement aérien. En revanche, sur la partie électrolyse, on peut se le permettre, on peut remplacer ce refroidissement initialement prévu liquide par de l'aérien puisque le besoin de refroidissement est inférieur et donc on est capable de le faire. On a également une question de place, c'est un refroidissement qui prend plus de place que l'aérien, donc sur l'électrolyse, ça passe, s'il avait fallu faire la totalité de l'usine en refroidissement aérien, on aurait une emprise foncière, une emprise au sol plus importante.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je répondrai, ça n'a pas été précisé, il y avait une question au fond de la salle sur le nombre de personnes qui s'intéressent et qui sont présentes ce soir, d'ailleurs on vous remercie d'être présents. Je pense qu'il y a des gens qui s'intéressent, il y a des questions et par rapport à la concertation avec les élus et le fait qu'au départ ils n'aient pas été concertés. Je ne peux pas vraiment vous laisser dire ça parce que c'est vrai que suite à l'annonce du projet d'implantation qui avait été fait au niveau ministériel et au niveau du Président de la République, nous avons rencontré l'ancien maire de Languevoisin, Monsieur Gravet, qui est malheureusement décédé depuis, et à la suite de cette rencontre, nous sommes allés également rencontrer Mme Zurich, la nouvelle maire de Languevoisin, les élus de Hombleux, de Breuil, bien entendu les élus de Nesle, et les élus de Ham, également pour présenter le projet. C'est vraiment un travail qu'on a fait depuis un an, bientôt un an et demi, qu'on continue de faire.

D'ailleurs, ils participent pour les plus proches aux réunions sur l'intégration paysagère et on est tout à fait heureux de pouvoir échanger avec eux, de prendre leurs recommandations, de prendre leurs questions parce que ça nous permet de progresser, de faire évoluer positivement le projet aussi pour son implantation dans le territoire.

Mathieu David, animateur : Oui, M. le Maire. Si vous pouvez lui passer le micro.

Frédéric Demule, maire de Nesle, conseiller départemental : Oui, merci beaucoup, M. Demule, maire de Nesle, conseiller départemental. En complément de ce qui vient d'être dit sur la concertation avec les élus, effectivement, quand feu M. Gravet, maire de Languevoisin, a été au courant du projet, pour

être honnête, il est venu m'en parler directement à la mairie, à moi et à son frère qui est dans la salle et qui est mon adjoint et j'ai le souvenir d'un premier comité de pilotage où j'étais présent, non pas en qualité de maire, mais en qualité de conseiller départemental. En l'occurrence, M. Gravet était malade à ce moment-là et donc Mme Zurich était bien présente le 15 juillet 2024. Je me souviens bien de la date, c'était le lendemain de la fête nationale. Elle était présente au premier comité de pilotage et en l'occurrence, la commune de Languevoisin est donc bien au courant, informée depuis le départ. En l'occurrence, j'étais en train d'évoquer le sujet avec Mme la Sous-préfète. Il est vrai que ça peut être une piste d'aller davantage dans la concertation. Il est vrai que pour l'instant, dans le comité de pilotage, la commune de Breuil, de Hombleux et de Buvérchy n'est pour l'instant pas dans le dispositif. Effectivement, je pense, et j'étais en train d'évoquer le sujet avec Mme la Sous-préfète, je pense qu'il faudrait voir avec M. le Préfet pour les inclure dans le comité de pilotage.

Et sur d'autres réunions, j'ai le souvenir la semaine dernière d'une réunion à la préfecture qui était présidée par Mme la Sous-préfète concernant le raccordement RTE, notamment pour évoquer le fuseau qui serait choisi entre le fuseau ouest et le fuseau est. En l'occurrence, tous les maires de toutes les communes concernées étaient invités. On n'était pas tous présents, on était tous invités.

Et le choix du fuseau, je fais une petite correction de ce qu'a dit M. Dominguez tout à l'heure, ce n'est pas Mme la Sous-préfète seule qui l'a choisi, c'est suite à des échanges entre les services de l'État où on a vu les contraintes, les avantages des différentes propositions et c'est les élus qui étaient présents dans la salle avec Mme la Sous-préfète qui ont pris la décision de plutôt prendre le fuseau ouest que le fuseau est. C'étaient quelques éléments que je souhaitais compléter.

Mathieu David, animateur : Merci. On prend bonne note pour un possible élargissement du comité de pilotage du projet à d'autres maires du territoire. On laissera M. le Préfet décider sur ce point. Une question ici et ensuite une question derrière.

Jehanne Toribio, directrice commerciale, FertigHy : Je vais peut-être répondre à la question sur le CAN27 avant. Il y avait une question sur la dangerosité du produit. Juste très rapidement, tous les produits chimiques sont étudiés et classés selon leur dangerosité. Il est très facile d'aller le vérifier. En fait, il faut aller chercher ce qu'on appelle une FDS, c'est-à-dire Fiche de Données de Sécurité. Et en fait, quand vous avez des pictogrammes de danger, en l'occurrence pour l'ammonitrate 33,5, vous avez un pictogramme qui dit que ça peut aggraver les incendies et que c'est comburant. Ce pictogramme n'existe pas sur le CAN27.

Mathieu David, animateur : Très bien, merci. Oui, on vous amène le micro.

Manon Castagné, association Les Amis de la Terre France : Bonsoir, Manon Castagné des Amis de la Terre France. D'abord une remarque et ensuite une question. Quand vous dites qu'il n'y a pas d'autre solution pour atteindre la neutralité carbone, déjà, je voulais rappeler que la neutralité carbone, à la base, c'est un objectif politique qui a été fixé au COP, qui n'a de sens qu'au niveau mondial.

Donc certes, les entreprises s'en sont saisies pour en faire un objet de communication, parce que c'est intéressant pour elles de le faire. Mais en fait, ça n'a pas de sens. Ça n'a de sens, d'un point de vue climatique, qu'au niveau mondial. Dire qu'une entreprise doit être neutre en carbone, c'est comme dire que l'activité agricole doit être neutre en carbone et compenser ses propres émissions. Ce n'est juste pas réaliste d'entendre ça. Donc Invivo s'est fixé ces objectifs-là, tant mieux pour elle, tant pis pour nous, j'ai envie de dire.

Et après, dire que les engrais de FertigHy, c'est la seule solution pour réduire l'impact climatique de l'agriculture, ça aussi, c'est faux. Je vous invite à lire les très nombreux scénarios agronomiques qui montrent qu'il est complètement possible de faire autrement, plutôt que de faire les porte-voix de l'agriculture productiviste, même si je comprends que c'est ce que vous vendez, donc c'est normal

pour vous de le faire. Et donc certes, vous allez me dire que ces scénarios agronomiques ne permettent pas de produire autant que ce qu'on fait actuellement. Mais moi, je vous pose la question, est-ce qu'on a besoin d'exporter la moitié des céréales qu'on produit ? Aujourd'hui, les greniers à blé, ils sont pleins en Europe. Le cours du blé s'effondre, et à un moment donné, il faut aussi questionner ça. Voilà, ça c'était pour la longue remarque.

Après, pour les inhibiteurs, pour rester sur la question climatique, j'imagine qu'on parle d'inhibiteurs d'uréase. Est-ce qu'on peut en savoir plus sur le type de choses dont vous parlez ? Parce que ce sont des produits qui sont aujourd'hui assez controversés sur leur impact environnemental et sanitaire. Merci.

Mathieu David, animateur : Très bien. Donc une remarque sur le modèle agricole et une question sur les inhibiteurs. Oui, Monsieur ?

Benoît Demille, habitant de Bacquencourt : Bonjour, Benoît Demille, de Bacquencourt. Alors, deux petites questions. Comment vous avez réussi à avoir les informations sur le risque sanitaire alors que l'usine n'existe pas, ne produit pas, et qu'aucune usine au monde existe de cette fabrication-là ? Comment vous avez pu avoir ces informations-là ?

Et la deuxième information qui est simplement sur les points visuels, le point visuel 5 concernant Bacquencourt est faux. Parce qu'il est excentré de Bacquencourt. Je vous invite à refaire un point visuel entre le 5 et le 6, où là vous aurez une vue différente et néfaste pour eux.

Et la dernière question, je vous inviterai avant la fin de votre réunion à faire une demande de vote à main levée pour ou contre ce projet. C'est tout.

Mathieu David, animateur : Merci. Je me permets d'y répondre tout de suite. Je crois qu'une démarche de concertation, ce n'est pas un sondage, ce n'est pas un référendum sur un projet. On ne fera pas de vote à main levée ce soir. Je me permets d'y répondre directement. Je me tourne vers M. Wattiez, mais je pense qu'il ira dans mon sens. Ce n'est pas le propos de ce soir. Ça, on ne le fera pas. Mais ensuite, on peut continuer à poser des questions, autant que vous voulez. Oui, Monsieur ?

Michel Merel, maire de Potte : Bonsoir. Michel Merel, le maire de Potte. J'ai une question par rapport à l'eau. Si j'ai bien compris, vous avez évoqué une baisse de 10 cm de la nappe. Je pense que c'est basé aussi avec l'antériorité, c'est-à-dire que vous avez dû considérer la pluviométrie des années antérieures. On est quand même dans une période de réchauffement climatique. Est-ce que vous avez modélisé la baisse de pluviométrie dans les années à venir ? Est-ce que tout ça ne va pas avoir un impact aussi sur les stations de pompage de Potte et Morchain, qui se situent en aval, on va dire, sachant que ces deux stations sont les deux seules à fournir une eau consommable ? Donc, elle est mélangée ensuite au niveau du syndicat d'eau du Santerre. Elle est mélangée avec des eaux qui sont impropres à la consommation pour minimiser les pourcentages de pesticides. Ce syndicat quand même distribue de l'eau jusqu'à Boves. Je suis d'ailleurs étonné de ne pas voir Philippe Cheval, le président du syndicat, ici. Donc ça, c'était ma question au niveau du niveau de la nappe.

Mathieu David, animateur : Dernière question au premier rang devant, pour Mme la Députée.

Yaël Ménaché, députée : Bonsoir à tous. Alors moi, je suis un peu embêtée parce que j'apprécie beaucoup ce projet. C'est un projet que j'ai suivi depuis le début. J'ai longuement échangé avec M. Habas. On parle actuellement de problématiques de souveraineté alimentaire. On parle d'emplois, on parle d'activités économiques en perte. On a un très beau territoire. Et je pense que FertigHy, c'est l'occasion de dynamiser ce territoire. Donc effectivement, ça peut ne pas plaire à tout le monde. Il peut y avoir des incertitudes, il peut y avoir des questionnements. J'ai entendu des choses dans la salle où certaines personnes peuvent être, semblent en tout cas, opposées pour diverses raisons. Je peux

l'entendre. Mais en tout cas, moi, je vous invite à soutenir ce projet. Et effectivement, il n'y aura pas de vote parce que ce n'est pas un sondage.

En tout cas, moi, en tant que députée élue territorial, du territoire, je soutiens ce projet depuis le début et je ne cesserai de le soutenir. Et il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits de la part de FertigHy. Il y en a certainement encore à faire et je suis convaincue qu'il continuera à travailler dans ce sens. Et travaillons plutôt tous ensemble pour que ce projet naisse parce que c'est important pour la dynamique économique du territoire, pour les habitants du territoire, pour l'avenir, pour un tas de choses. Voilà. Merci.

Mathieu David, animateur : Merci, Madame la Députée. C'était plus une remarque qu'une question. Je vous propose qu'on réponde à la première salve de questions qui ont été posées. Un mot, Monsieur le maire ?

Frédéric Demule, maire de Nesle : Juste une intervention rapide. Je ne veux pas me faire l'avocat de Philippe Cheval mais il préside en ce moment le comité syndical justement du syndicat. Donc il ne pouvait pas être là ce soir.

Mathieu David, animateur : Très bien. Merci.

Jehanne Toribio, directrice commerciale, FertigHy : Je vais répondre à une partie des questions. Effectivement, il y a d'autres modèles qui existent. On l'a dit. Mais l'idée, ce n'est pas du tout d'opposer les modèles. Ce qu'on a dit, c'est que ces engrais-là ne sont pas la seule solution. Ils font partie de la solution.

Effectivement, l'objectif d'être neutre en carbone, ce n'est pas que de la com' parce qu'aujourd'hui, ces sociétés investissent beaucoup d'argent pour réduire leur empreinte environnementale et pour l'instant, ça ne leur apporte rien. Donc ce n'est pas juste un objectif vain. C'est, moi je trouve, un très bel objectif parce que quand même, baisser les émissions de carbone, c'est un peu notre avenir à tous. Donc voilà. Moi, je trouve ça relativement intéressant d'essayer de le faire. Mais non, ce n'est pas la seule solution.

Moi, je n'oppose pas les modèles. Je pense qu'il faut de l'agriculture régénératrice. Je pense qu'il faut du bio. Je pense qu'il faut plein de choses. Mais aujourd'hui, on ne peut pas nourrir, en tout cas garder ces niveaux de production avec que du bio parce que même si on prenait toute la biomasse disponible, tous les produits organiques disponibles, on n'arriverait à couvrir que 24% des besoins azotés aujourd'hui des agriculteurs français. Ça, ce sont des études récentes qui le disent. Ce n'est pas moi qui l'invente. Donc ça, c'est une première chose.

Après, quant à baisser le niveau de production, ça peut être un débat. Mais est-ce qu'on a envie de baisser fortement notre niveau de production, d'avoir moins d'agriculteurs sur le territoire et aussi d'avoir nécessairement des prix de l'alimentation qui vont augmenter fortement et être encore plus dépendant des importations d'autres pays ? Moi, personnellement, je préfère manger en France qu'ailleurs. Donc voilà, je préfère autant sécuriser notre avenir alimentaire et industriel et ça, ces types de projet en font partie. Et puis, il n'y a pas que Invivo qui veut être neutre en carbone en 2050. Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'entreprises agroalimentaires. Je ne vais pas toutes les citer, mais des très grosses boîtes, des Mondelez, des Mars, des Coca-Cola, des machins... Bref, beaucoup, beaucoup d'entreprises ont cet objectif et moi, je trouve que c'est un très bel objectif.

Et quant aux inhibiteurs, alors, est-ce qu'on peut en savoir plus ? Pour l'instant, je n'ai pas pu en dire tellement plus parce que c'est à l'étude, mais l'idée, c'est d'agir avec des inhibiteurs de nitrification pour ralentir la transformation chimique du produit et pour éviter les pertes. C'est-à-dire qu'à chaque fois que le produit va se transformer, à l'usage, bien entendu, il va être pris par la plante plutôt que

d'être perdu dans l'environnement. C'est comme ça que fonctionne un inhibiteur. Là, aujourd'hui, on est en train de valider le fait qu'on trouve la bonne source, que ça fonctionne bien, que ce sera faisable dans notre usine. Donc, bien entendu, on ne peut pas en dire plus, mais bien évidemment, c'est notre but d'essayer de réduire au maximum l'empreinte carbone. Et donc, si on peut agir sur les deux autres tiers, ce sera fait.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Par rapport à l'étude des risques sanitaires, comme si l'usine n'existait pas, si tu veux y répondre, Axel ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : En fait, je peux y répondre, mais Guillaume pourrait presque y répondre parce qu'en fait, c'est les mêmes études. Toutes ces études qu'on fait, par définition, sont des études sur des modèles.

Ça fait déjà un an et demi qu'on travaille avec les différents fournisseurs de matériel, avec les équipementiers, etc. Et en fait, on a un niveau d'ingénierie qui est assez poussé et ces fournisseurs de matériel, de solutions et d'ingénierie sont capables de nous dire, voilà, mon matériel, lorsqu'il fonctionne en régime continu, il émet tant de particules, tant de dioxyde d'azote, etc. Donc c'est vraiment sur la base de ces éléments mesurés d'équipements existants, on ne parle pas de choses qui sont en développement, ces équipements existent, et donc ils seront assemblés dans notre usine et c'est sur ces données-là qu'on s'appuie pour dire, voilà, ce qu'on va rejeter dans l'environnement.

De la même manière qu'on est capable de dire, on va consommer tant d'eau et on fait appel à un bureau d'études qui nous dit, voilà, cette eau, comment on va la prélever, qu'est-ce que ça représente, etc. Il y a quand même un niveau scientifique intéressant. Peut-être que je peux laisser la parole à Guillaume pour nous expliquer sur le pompage ?

Guillaume Guedon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France : Oui, pour construire ce modèle, c'est la construction du modèle qui nous permet de prédire quels seront les ravalements du niveau des eaux souterraines et les courbes qu'on va bientôt voir là, c'est celles-ci, montrent qu'on pourrait faire des dizaines et des centaines de courbes. Ici, en effet, si on avait un forage ici et qu'il serait à 45 mètres de profondeur et qu'on comparait le niveau moyen pendant 5 ans, quelle est la nappe à l'état actuel, et puis 5 ans après la mise en production de l'usine, quel est le niveau moyen, vraiment moyenné, on verrait 10 centimètres en moyenne en statistique de différence entre l'état antérieur et l'état projet.

Mais plus on s'éloigne et plus ce niveau diminue, ici, ça va être 5 centimètres, 3 centimètres, 2 centimètres. 2 centimètres, c'est ce qu'on a comme rabattement à 1,8 km des futurs forages qui seront sur la plateforme FertigHy, et 1,8 km, c'est là où sont présents les premiers forages qui exploitent la nappe. Pour le coup, ce sont des forages agricoles qui sont déclarés auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie, et c'est tous ces forages qui sont connus de l'agence de l'eau Artois Picardie qui ont été pris en compte dans la modélisation, donc les forages agricoles, les forages industriels, les forages d'eau potable, et donc tous les forages qui auront un rabattement prévu inférieur à 2 centimètres, à 10 centimètres, c'est si on avait des forages à l'intérieur. Les forages sont un peu à l'extérieur, les premiers qui sont exploités, et donc, on est vraiment sur des rabattements qui sont très faibles.

Le deuxième volet de la question, c'était l'impact du changement climatique, et ça, oui, ça a été pris en compte puisqu'on s'est mis, on a fait exprès de se mettre en situation pénalisante à plusieurs titres. Je vous ai parlé des prélèvements, puisqu'on a pris, sur une période de 5 ans relativement récente, les prélèvements annuels les plus élevés. On se situe typiquement dans une année sèche. Une année sèche, on a besoin d'un peu plus d'eau pour arroser, statistiquement, donc c'est pour ça qu'on s'est permis de prendre des niveaux de prélèvements un peu plus élevés, et en termes de recharge, je vous le disais tout à l'heure, c'est la partie de la pluie qui va dans les eaux souterraines, là, également, on s'est mis sur le cas typique d'une année sèche, et une année sèche modélisée avec le changement

climatique dans les cinquante prochaines années. Donc là, on a deux facteurs pénalisants, on se met dans une année sèche, 25 pourcentiles, et une année sèche modélisée avec le changement climatique.

Donc il y a une légère baisse, en effet, de la recharge quand on prend en compte les effets du changement climatique.

Mathieu David, animateur : Merci. Il y avait une dernière remarque, je crois, sur l'un des points de vue qui a été montré. Du coup, on prend la remarque. Je ne sais pas s'il y a une réponse aujourd'hui à faire ce soir ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : De façon très humble, je vous dirais que ce n'est pas nous qui avons fait la photo, c'est le bureau d'études qui a fait les prises de vue. Je ne sais pas exactement où ils se sont positionnés. On va vérifier.

Mathieu David, animateur : Je ne sais pas qui a la télécommande. Mais voilà, on prend bonne note, en tout cas, de la remarque, et on fera remonter l'information au bureau d'études.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : En fait, bon, on le voit ici, de toute façon. Donc vous dites que ce point de vue n'est pas à l'endroit qui est indiqué ? Mais est-ce que vous pensez qu'on ne sera pas plus éloigné du site ? Je pense que ça rejoint la remarque qui avait été faite par Madame Paulin lors de la réunion paysagère, c'est ça ? D'accord.

Ça, il est clair qu'évidemment, les vues qui sont projetées, ce n'est pas la première année. Mais ça, on en a déjà parlé, un arbre malheureusement...

Une participante : Je vais compléter parce qu'effectivement, je vais venir enrichir ce que vous venez de dire, c'est effectivement la remarque que j'avais faite lors d'une réunion le 12. Il est important de signaler qu'on est en hauteur et que du coup, toutes les photos ne sont pas valables et qu'il faut vraiment aller dans le hameau de Bacquencourt, rue Priam, c'est très très important. J'espère que pour la suite, vous vous en tiendrez compte.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : C'est un point que nous avons noté, mais on n'a pas eu le temps en 15 jours de faire de nouvelles photos.

Mathieu David, animateur : On a pris note, rue Priam, hameau de Bacquencourt, pour la suite, on aura une vue de ce point de vue-là. D'autres questions ? Monsieur ici. Une question ici et après, on ira derrière.

Guillaume Moizard, agriculteur habitant à Languevoisin : Guillaume Moizard, agriculteur habitant à Languevoisin. Madame la Députée, vous venez de faire une intervention et c'est très bien. Il me semble que vous avez parlé de résilience alimentaire. Moi, je vous dirais que la résilience alimentaire, elle ne commence pas avec FertigHy. La résilience alimentaire, elle commence déjà à ne pas faire rentrer des produits qui viennent d'autres pays qui n'ont pas les mêmes normes que les nôtres. Donc, ne nous trompons pas de combat, je pense. Parce que tout ce qu'on a et tout ce qui arrivera même avec le Mercosur, ça ne va pas être de la tarte, comme on dit. D'autre part, vous avez dit que vous étiez pour le projet et moi, je vous dis que je suis contre. J'habite Languevoisin et je m'interroge toujours pourquoi créer une zone industrielle dans un paysage aussi sympathique que celui-là alors que, il me semble que Monsieur le Préfet nous a dit qu'il y avait énormément de friches industrielles. Donc, on a un petit peu de mal à comprendre tout ça.

D'autre part, je pense qu'un bon projet, et on nous l'a souvent dit à la Chambre d'Agriculture ou quand nous, personnellement, on a des projets, un bon projet, c'est un projet qui est accepté par la population locale. On a parlé de concertation mais il me semble que nous, à Languevoisin, on a entendu que le projet était acté en mai 2024. Pourquoi la concertation n'a pas commencé avant ?

Pourquoi les gens de la coopérative ne sont pas allés voir les habitants de Languevoisin pour leur présenter le projet ? Pourquoi nos élus ne sont pas venus à Languevoisin pour présenter le projet aux habitants ?

J'ai noté que vous disiez qu'il n'y avait pas d'impact sur l'environnement. Certes, peut-être, c'est votre point de vue mais je pense que vous avez oublié quelque chose. Il y a un impact sur l'environnement humain. Vous parliez de 250 emplois. C'est très bien. Mais je ne vois pas pourquoi les humains qui vivent autour et très près de cette usine, ou vivront, auraient moins d'importance et moins de considération que les 250 emplois créés ? En fait, 250 emplois créés, et de l'autre côté peut-être 500, 600, 1000 personnes impactées directement par les différentes nuisances que vous connaissez. Merci.

Mathieu David, animateur : Merci.

Charles de Thézy, maire de Breuil : Bonsoir, Charles de Thézy, maire de Breuil. Je voulais vous féliciter. Vous êtes de très bons vendeurs. Moi ce que je voulais savoir, c'est est-ce que les bureaux d'études de FertigHy et de Valame sont différents ou est-ce que ce sont les mêmes ? J'ai cru comprendre que c'était les mêmes et c'était bien dommage parce qu'on ne va pas pouvoir comparer les études. Et ça, c'est vraiment dommage.

Mathieu David, animateur : Oui on prend la question, merci.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Vous pouvez préciser de quelles études vous parliez, s'il vous plaît ?

Charles de Thézy, maire de Breuil : C'est l'étude environnementale, notamment. Je voulais aussi redire par rapport aux résidus de Valame qu'il était effectivement question au départ de les incorporer dans l'engrais. Si, si, si, Monsieur Habas, on en a discuté plusieurs fois. Ça a été vu durant les réunions de la CNDP...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je n'ai jamais discuté de ça avec vous Monsieur le Maire.

Charles de Thézy, maire de Breuil : Ecoutez, moi je l'ai déjà entendu...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je vous avoue que ça ne me rassurerait pas beaucoup d'avoir de l'amiante dans un engrais. Le projet de Valame est de le retraiter, de le neutraliser. Je ne vais pas parler à leur place. D'ailleurs ils sont dans la salle. Mais ce n'est pas du tout l'objectif du projet.

Mathieu David, animateur : Excusez-moi, attendez qu'on vous amène le micro. Je pense que la réponse a été claire sur l'indépendance entre les deux.

Charles de Thézy, maire de Breuil : Est-ce que les bureaux d'études sont différents ?

Mathieu David, animateur : Oui oui on a bien noté la question, je leur demanderai de répondre. Oui Monsieur ici, et après Monsieur Combault là-bas.

Un participant : Oui, moi je reviens sur les consommations en eau. J'ai bien noté que les consommations baissaient énormément. Mais malgré tout, elles viennent s'additionner avec les autres sites industriels neslois qui consomment énormément. Vous dites qu'en moyenne sur l'année, on va perdre 10 cm sur la hauteur de la nappe. Mais je pense qu'au niveau juin, juillet, août, ça ne sera pas 10 cm, ça sera plutôt 1 ou 2 m. Je pense qu'il serait peut-être bien de réfléchir à un projet de remettre de l'eau, peut-être de donner de l'eau aux agriculteurs pour qu'ils ralimentent la nappe aux endroits où vous pompez. Là, j'ai cru entendre qu'il y a 3 sites. Sur Nesle, il y a encore beaucoup de

sites de pompage. Donc l'eau est devenue un enjeu crucial pour notre secteur. Et je pense que l'été, ça risque de poser un gros problème avec nous, les agriculteurs.

Mathieu David, animateur : Merci, M. Combault au fond.

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : Bonsoir à tous et à toutes. Moi je voudrais revenir sur les retombées économiques dont vous nous avez parlé. J'aimerais savoir si les chiffres que vous nous annoncez tiennent compte de la zone AFR ou pas.

Mathieu David, animateur : Zone AFR, est-ce que vous pouvez préciser ?

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : Aide à finalité régionale.

Mathieu David, animateur : On note la question, on y répondra.

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : Non, ça serait bien de pouvoir y répondre là maintenant, ça permettrait de clarifier la situation. Vous savez donc que depuis juin 2025, Languevoisin et Eppeville sont 2 villes qui viennent seulement de rentrer dans la zone AFR, les zones d'aide à finalité régionale. Quand vous nous dites que nous allons avoir des retombées dès 2031, est-ce que ces retombées tiennent compte du fait que nous sommes maintenant dans cette zone ou pas ? Parce que si nous sommes dans cette zone, vous savez très bien que l'IR et l'IS sont totalement exonérés pendant les 2 premières années. La CFE est totalement ou partiellement annulée ou exonérée. Votre usine sera complètement exonérée ou partiellement pendant 5 ans. Donc, les retombées que vous nous faites miroiter dès 2031, est-ce qu'elles tiennent compte de cette situation ou pas ?

Mathieu David, animateur : Très bien, merci. Autre question ? On y répondra après. Vous avez bien compris le principe de la réunion. On note 3-4 questions et ensuite ils y répondent. On ne va pas changer en cours de route. Je vous laisse peut-être y répondre maintenant. À toutes les questions qui ont été posées.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je vais tout de suite parler sur les retombées. En fait les contributions fiscales qui ont été étudiées ne tiennent pas compte du zonage AFR parce qu'il n'y a pas de lien entre ces contributions-là et le zonage AFR. Le zonage AFR a une utilité pour l'obtention de certaines subventions, d'avoir un taux bonifié dans certaines de ces subventions et donc qui permettra peut-être, si FertigHy obtient des subventions, d'avoir un taux bonifié. Mais en aucun cas, elle n'entre en compte dans le cadre des contributions fiscales qui ont été présentées. Donc il ne faut pas mélanger les sujets qui n'ont pas de lien, tel que vous le présentez.

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : Les zones AFR ce sont des aides régionales...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : On parle bien d'aide à finalité régionale et non pas de contribution fiscale.

Mathieu David, animateur : Attendez, on vous amène le micro parce que là... On vous amène le micro, la moitié de la salle ne l'entend rien.

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : Les zones AFR, aide à finalité régionale, la carte délimite les zones dans les conditions et limites dans lesquelles l'État et les collectivités locales pourront allouer aux entreprises des aides, exonération d'impôts. Dans quelles conditions ? Nouvellement créé, vous êtes nouvellement créé. Exercer une activité industrielle, vous exercez une activité industrielle. Être implanté dans la zone, vous serez donc implanté dans la zone. Être soumis à un régime réel d'imposition et avoir vocation à réaliser des bénéfices. Sauf erreur de ma part, vous

répondez aux critères. Donc l'impôt sur les bénéficiaires, vous serez exonéré les deux premières années, puis à hauteur de 75% la troisième année, 50% la quatrième année et 25% la cinquième année. La cotisation foncière des entreprises, vous serez totalement exonéré, ou partiellement, à partir du moment où la CCES aura délibéré. Parce que Languevoisin n'a jamais fait la démarche de rentrer dans la zone AFR. Ça veut dire qu'à un moment donné, la Région, le Département et la Communauté de communes ont décidé de faire rentrer Languevoisin et Eppeville dans les zones AFR. Si ce n'est pas pour faire bénéficier d'exonération d'impôts aux nouvelles entreprises qui viendront s'implanter, il faut me dire à quoi ça sert.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Monsieur Combault, la dernière fois qu'on s'est vus, on vous a transmis le courrier du service fiscaux de Bercy, Tax4Business. Vous avez tout le détail. C'est eux qui ont fait l'étude. On pourra leur poser la question sur cette question de zone AFR, s'il y a un lien. En tout cas, à ce jour, non. Je rappelle simplement que Nesle, je crois même Ham, beaucoup de communes sont dans le zonage AFR autour de Languevoisin. Et en aucun cas, le lien que vous dites n'est vérifié pour le moment. On pourra vérifier ce point si vous le souhaitez. Bien entendu.

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : Languevoisin n'est rentré qu'à partir du mois de juin 2025...

Mathieu David, animateur : Monsieur Combault, si vous pouvez... On a bien noté le point.

Frédéric Demule, maire de Nesle : En complément, il me semble effectivement que M. Combault a raison. Mais, dans les documents qu'on a reçus de l'État, il fallait prendre une décision sous réserve de contrôle avant le 31 décembre 2023. Je pense que sur le principe que M. Combault a raison, il y a des exonérations qui existent sur les communes qui ont délibéré puisque, effectivement, l'État a déterminé des zones où les communes peuvent être AFR. Les communes qui délibèrent et qui demandent à être reconnues réellement communes de zone AFR peuvent effectivement bénéficier d'exonérations. Mais il y a des exonérations qui... C'est un dispositif qui est existant selon la date dont la commune a pris la délibération pour accepter le fait d'être reconnue zone AFR. Donc, sur le principe, M. Combault a raison, sous réserve de quelques subtilités dans les documents qu'on avait reçus.

Mathieu David, animateur : Très bien. On précisera ça. Attendez, M. Combault... (*hors micro*) Bien sûr. Évidemment, c'est sous réserve que, d'ici 2030, les niveaux de fiscalité soient les mêmes. Bien sûr, ce sont des projections, on est bien d'accord. Mais je crois que ça a été rappelé par Thomas pendant la présentation.

M. Combault, premier adjoint, mairie de Languevoisin : C'est important parce que la plupart des gens maintenant dans la salle pensent qu'effectivement Languevoisin va devenir du jour au lendemain une commune riche. On nous a même dit dans vos flyers là, dans vos diapositives, ils nous montraient même qu'on va pouvoir faire des écoles, qu'on va pouvoir faire des maisons de retraite, des maisons de santé... Alors arrêtez de vouloir raconter aux gens qui habitent Languevoisin qu'ils vont avoir tout ça !

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : M. le Premier adjoint, je me permets de vous répondre quand même. Même s'il y a des exonérations dont on n'est pas au courant pour l'instant, nous, on a eu une étude, ils nous ont donné ces chiffres-là qu'on vous a présentés, de façon très honnête. Le zonage AFR, on va vérifier auprès des services fiscaux s'il y a un impact. On vous le communiquera. On vous fera suivre la lettre si vous le souhaitez. Ceci étant, il y aura quand même, même s'il y a une exonération une année ou deux années, potentielle, des retombées pour la commune de Languevoisin et des retombées conséquentes. Vous avez un budget annuel de l'ordre de peu près 300 000 euros quand on cumule le fonctionnement, l'investissement. Là, on parle de plusieurs millions d'euros. Donc on n'est pas du tout sur la même échelle. Libre à vos concitoyens, de donner leur avis sur ce point.

Mathieu David, animateur : Je rappelle que c'était une des demandes des garants de préciser ce point-là, puisque le sujet avait été abordé rapidement pendant la concertation préalable. FertigHy avait avancé des estimations assez prudentes et il y avait un engagement à préciser ce point-là.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : On peut peut-être répondre aux autres points sur la question de M. Moizard. Je suppose que vous n'achetez pas du tout d'engrais russes. Vous êtes contre les importations externes. Donc je vous fais confiance pour acheter aucun engrais externe. Excusez-moi pour le trait d'humour mais...

Mathieu David, animateur : On vous laisse répondre rapidement.

Guillaume Moizard, agriculteur habitant à Languevoisin : C'est pas du tout de l'humour. C'est pas du tout de l'humour. Je pense qu'ici, les gens du métier vont comprendre, sinon... Il faut savoir que... Je voudrais dire à Madame, déjà, que vous nous avez dit que le surcoût de l'engrais serait pris par les industries agroalimentaires. On travaille tous, ici, nous, les paysans, avec des industries agroalimentaires. Mais vous savez, il ne faut pas se leurrer. Les entreprises agroalimentaires, elles sont sur le marché mondial. Elles doivent se mettre aux prix mondiaux. Et elles ne nous donneront pas très longtemps le surplus, le prix du surplus pour faire nos coûts de production et faire pousser nos cultures. Si dans ce marché mondial, elles ne sont pas compétitives et que le marché mondial est très bas, donc on va être vite au ras des pâquerettes. Ça, il faut le savoir.

Et deuxième réponse à Monsieur, oui, je voudrais acheter de l'engrais russe, si elle restait au même prix, ce qui me donnerait de la compétitivité. Parce qu'aujourd'hui, le prix des denrées agricoles a énormément baissé. Tout le monde rame pour faire sa conversion entre ce que l'on a, ce que l'on vend, nos coûts de production. Et s'il faut acheter de l'engrais russe qui est beaucoup moins cher, on ira. Et même notre profession s'est insurgée que l'Europe remette une taxe sur l'engrais russe. Alors que s'il y a une taxe, on va l'acheter beaucoup plus cher. Ça nous rend compétitifs, l'engrais russe, il faut le savoir.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : D'accord, donc vous êtes pour la production française selon des normes françaises écologiques, sociales et responsables. Par contre, vous êtes pour acheter de l'engrais russe qui est produit dans des conditions sociales, écologiques et environnementales déplorables.

Guillaume Moizard, agriculteur habitant à Languevoisin : Mais Monsieur, on n'a pas le choix. Dites-moi comment on fait. On n'a pas le choix.

Jehanne Toribio, directrice commerciale, FertigHy : Sur les engrais russes, en plus de ça, le gaz qui sert à produire de l'engrais russe subit une taxe. Cette taxe sert à financer l'effort de guerre russe en Ukraine. En plus de ces sujets de compétitivité que je comprends parfaitement, et je vais y revenir, il y avait même une question éthique à mettre une taxe sur ces engrais russes. Je sais qu'on en a parlé pendant très longtemps. Les gens ont beaucoup discuté dessus et ce n'était pas une décision simple. J'entends bien que c'était plus commode d'avoir accès à des engrais qui étaient moins chers. Après, ça ne veut pas dire que tous les engrais vont augmenter d'autant. Mais en tout cas la décision a été prise, c'est comme ça. Pour revenir sur le surcoût dont vous avez parlé, c'est une très bonne question, ce qu'on a présenté à l'échelle de la France, ce n'est pas seulement valable à l'échelle de la France, c'est une stratégie européenne en fait.

L'Europe met aujourd'hui des taxes sur le carbone. Cela va coûter de plus en plus cher de polluer. Cela va coûter de plus en plus cher de produire des engrais polluants base fossile. Parce que l'Europe considère que c'est une manière de réindustrialiser ses territoires en taxant et en allant développer des industries bas-carbone. Donc en fait le surcoût dont on parle, il est effectivement sur des entreprises mondiales mais ces entreprises-là sont aussi européennes, pas que mondiales. Ce que je

dis là, c'est valable pas que sur la France, c'est valable sur le marché européen. Aujourd'hui, un engrais n'a pas de taxe carbone parce que les usines qui les produisent ont des quotas carbone qui sont gratuits, et ces quotas vont, à partir de 2026, diminuer de plus en plus pour ne plus être du tout gratuits en 2034. Cela signifie que les engrais vont coûter mécaniquement plus cher. C'est déjà en route, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est la réglementation européenne qui est comme ça.

L'Europe a aussi mis en place une taxe qui s'appelle le massif, des taxes carbones aux frontières, pour ne pas nous pénaliser par rapport aux autres produits. C'est-à-dire que ceux qui voudront nous vendre leurs engrais polluants, vont payer aussi le CO2. Mais l'avantage de ce type de filière-là, c'est qu'on va monter, pas des surcoûts sur un contrat de 2 ans, mais nos contrats seront long terme. Ce surcoût éventuel sera vraiment assumé sur le long terme. C'est une manière de mieux valoriser l'alimentation. Si on ne fait pas ça, on restera effectivement à la merci des autres pays, des importations.

Donc c'est une stratégie qu'on peut discuter pendant très longtemps. Mais ce que j'essaie de vous dire, c'est que c'est une manière de sécuriser les débouchés et la production agricole française. Merci.

Guillaume Guedon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France : On essaie de répondre à toutes les questions. Pour la partie eau, la question, c'était qu'est-ce qui se passe en été. En été, la ressource en eau est plus sollicitée, et est-ce que le fait d'avoir un rabattement de 10 cm va poser un problème aux autres forages qui exploitent l'eau particulière en été ?

Je rappelle que le rabattement de 10 cm, c'est un chiffre. C'est vrai que c'est facile de s'accrocher à ce chiffre-là, mais c'est vraiment sur la courbe où il y avait le moins 0,1. Là où il y a les forages, on est déjà en dessous du centimètre.

Deuxième élément, l'usine FertigHy va fonctionner toute l'année en 3-8. Les prélèvements vont être continus. Pour qu'elle tourne, l'usine a besoin de l'eau en continu. On va avoir besoin de ces 275 m3 heure, 6 600 m3 jour, tous les jours.

Du coup le rabattement ne va pas augmenter en été. Le rabattement induit par cette activité FertigHy, production, ne va pas augmenter en été. Il va être en moyenne, de manière générale, constant dans l'année. C'est pour ça qu'on a fait une modélisation en régime permanent. On va avoir sur les forages exploités les plus proches, 1,8 km, 2 cm plus bas par rapport à l'état antérieur. Sur les forages les plus proches, sur les captages AEP, c'est beaucoup moins parce qu'ils sont beaucoup plus éloignés. Donc ce n'est pas une incidence qui remettra en cause la production des forages agricoles, industriels ou d'eau potable. Et encore, de nouveau, les courbes présentées, c'étaient des courbes dans des cas vraiment très pénalisants, on superpose tous les cas, donc on se situe en situation de basse eau et ainsi de suite.

Mathieu David, animateur : Merci. Il y avait une autre question sur le lien entre Valame et FertigHy au niveau des études menées.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : C'est très facile, ce ne sont pas les mêmes. Je ne sais plus qui avait posé la question, mais non, ce ne sont pas les mêmes bureaux d'études.

Mathieu David, animateur : Je pense que ça répond à la question. C'est assez clair. On va reprendre les questions ici peut-être.

Frédéric Motte, élu au Conseil régional des Hauts-de-France : Bonjour, je suis Frédéric Motte, élu au Conseil régional des Hauts-de-France, en charge de notre ambition de développement durable, qu'on appellerait Rev3. Le Conseil régional a rédigé un cahier d'acteurs pour dire que nous soutenons ce projet avec des réserves d'usage, de concertation, d'intégration paysagère, etc. Vous me permettrez une parenthèse, je me tourne vers Madame des Amis de la Terre, Extinction Rébellion, et autre, si

vous nous dites qu'il ne faut plus faire d'efforts sur le CO2, moi j'ai envie de préparer un avenir pour mes enfants. Et quand on voit, que ce soit sur la mobilité avec nos usines de batteries, avec le canal Seine-Nord, avec le ferroviaire, c'est pour émettre moins de CO2 là-haut, alors peut-être qu'il y a d'autres pays qui ne font pas des trucs terribles, mais moi je crois au principe du colibri. Si chacun apporte sa pierre à l'édifice, c'est comme ça qu'on va y arriver.

L'ambition que nous avons au niveau de la Région, c'est justement de ne partir vers des extrêmes, c'est de se dire comment on peut réconcilier économie, écologie et emploi ? Et donc c'est de revisiter tous nos process industriels, et je mets les agriculteurs comme tous les autres entrepreneurs, de voir comment on peut réinventer son projet, son entreprise pour intégrer ces sujets-là. J'ai coutume de dire que l'entreprise qui ne sera pas Rev3, elle va mourir, Monsieur. Elle va mourir parce que vous ne trouverez plus de clients. Je suis entrepreneur aussi. Les clients, les grands donneurs d'ordre agricole que vous évoquez, ils vont vouloir rendre des comptes. Demain, ils diront où est-ce que je trouve mon produit qui est décarboné ? Et là, vous pourrez dire j'apporte ma contribution. On a vu que ce n'était pas la solution totale. On sait qu'il n'y a pas de solution magique. Il faut trouver le bon mix mais c'est un élément de réponse. Et de pouvoir l'avoir dans notre région qui joue la carte de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire en termes d'autonomie, etc. je trouve que c'est un véritable atout.

Le point suivant que je voudrais évoquer sur ces sujets-là, c'est aussi notre autonomie de notre pays. Je crois que ce sont des vraies questions. On a vu combien on a souffert. On veut essayer d'y apporter des réponses. Je reviens sur la problématique du CO2. Les plus grosses émissions, c'est la production d'énergie. C'est pour ça qu'on accompagne le projet de l'EPR à Gravelines. Ce n'est pas évident pour les Gravelinois d'avoir un EPR chez eux. Il y a 16 sites Seveso à Gravelines. Eh bien on concerte, on discute, on trouve des aménagements.

Le 2e secteur, c'est la mobilité. C'est pour ça qu'on veut faire des usines de batterie. C'est compliqué. Il faut des adaptations, etc.

Et le 3e secteur, je crois qu'il faut regarder la réalité en face, c'est le monde agricole avec une partie en amont mais une partie aussi dans la culture. Nous avons la conviction que votre projet apporte un élément de la solution avec les exigences d'intégration, de concertation et autre. Je crois que c'est comme ça qu'on va y arriver et qu'on va préparer l'avenir de nos enfants. Moi j'ai envie que mes enfants continuent à habiter dans les Hauts-de-France, qu'ils continuent à avoir un emploi, qu'ils soient fiers de leur territoire et qu'ils y bâtissent leur avenir.

Mathieu David, animateur : Merci.

Christine Zurich, maire de Languevoisin-Quichery : Je voudrais vous demander tous individuellement, avec vos beaux discours, vous m'écoutez, vous auriez envie de venir vivre à Languevoisin ? Eh bien, venez, venez, parce qu'il y a des maisons à vendre. Oui. Ben dites donc. Est-ce qu'il y en a nombreux parmi vous qui voudraient vivre à Languevoisin ? Avec une usine de désamiantage et une usine classée Seveso seuil haut, à 500 mètres de chez vous ? Oui, certainement. A bouffer des terres saines et fertiles, on en est à je ne sais pas combien, quand il n'y en aura plus, vous ferez quoi ?

Mathieu David, animateur : Est-ce que vous avez d'autres questions ? Non ? Monsieur, je vous vois, mais il y a beaucoup de questions. Je vais essayer de privilégier ceux qui n'en n'ont pas encore posées, mais vous allez tous pouvoir parler. Je vous demanderai juste d'être concis, essayer de faire des questions courtes, et des réponses courtes côté Fertighy et RTE, s'il vous plaît.

Manon Castagné, association Les Amis de la Terre France : Deux petites remarques encore avant ma question. La première, c'est sur la réponse qui m'a été faite sur un modèle agricole qui est moins utilisateur d'engrais chimiques. De dire que ça détruirait l'emploi, c'est complètement faux. C'est au

contraire les modèles agricoles qui dépendent des engrais chimiques, qui détruisent les emplois et qui créent une ruralité complètement déserte. Si vous regardez l'intensivité en emploi de l'agriculture bio, par exemple, c'est beaucoup plus élevé que l'agriculture conventionnelle. Sur ce qui vient d'être dit, on est tout à fait d'accord sur le constat, on veut tous qu'il y ait moins d'émissions de gaz à effet de serre. Là où il y a un désaccord, c'est sur comment on fait pour y parvenir. Entre réduire les émissions de CO2 ou avoir à boire de l'eau potable, je n'ai pas forcément envie de choisir. L'avenir de mes enfants, ce n'est pas que le climat, c'est aussi la biodiversité. Et il y a justement des solutions qui permettent de ne pas avoir à faire des choix cornéliens comme celui-là. Et utiliser moins d'engrais chimiques, ça permet d'avoir moins d'émissions de gaz à effet de serre et ça permet aussi de protéger la biodiversité et de créer de l'emploi. Donc c'est ça qu'on défend.

J'en viens à ma question sur comment vous comptez déroger au plafond de consommation d'ENAF, d'espaces naturels, agricoles et forestiers ? Est-ce que vous attendez toujours une inscription du projet comme projet d'envergure régionale, nationale ou européenne ?

Mathieu David, animateur : Très bien. On note la question. Il y avait une dame ici qui avait levé la main. Oui, madame, allez-y.

Une habitante de Buverchy : Bonsoir. Moi j'habite Buverchy. Cela fait 13 ans. J'ai choisi d'aller vivre dans ce village parce qu'il n'y avait rien. Nombre de mes voisins ont fait comme nous. On ne souhaite pas demain avoir cette usine en face de nos fenêtres et on ne souhaite pas non plus avoir des crèches, des machins, des bidules comme vous voulez. Nous, on a choisi de vivre à la campagne et d'y rester tranquille. J'ai cru entendre que la valeur de nos maisons augmenterait. Moi, je vois ça à l'inverse. Au contraire. Et quel impact votre usine va avoir sur tout l'environnement qu'on a ? Parce qu'on est quand même à la campagne. On a plein d'animaux. On a plein de végétation et tout. Tout va être transformé. Tout va pousser énormément. Sauf votre haie qui sera prête dans 50 ans. Mais nous, on ne la verra pas. Quand on ouvrira nos volets le matin, on verra votre usine.

Mathieu David, animateur : Merci, Madame. Une question du Monsieur au fond.

Un participant : Il y avait un deuxième volet à ma question que j'ai posée tout à l'heure. C'était la redistribution de l'eau aux agriculteurs aux périodes tendues. Donc juin, juillet, août. Est-ce qu'il ne serait pas bon, donc on sait que ça soit sur Nesle ou Languevoisin, il va y avoir de grosses consommations d'eau, est-ce qu'on ne pourrait pas remettre cette eau dans la nappe par l'intermédiaire des agriculteurs ? Ça leur permettrait d'irriguer et de ne pas prélever dans la nappe. Ça éviterait la guerre de l'eau. J'ai cru comprendre qu'il y allait y avoir une canalisation qui allait se faire de Pertain à Languevoisin. J'ai cru comprendre que vous allez enterrer la ligne électrique. Est-ce qu'il ne serait pas bon de raisonner un réseau d'irrigation qui prendrait ce secteur-là et qui pourrait réalimenter la nappe et éviter toute concurrence de l'eau et pourquoi pas pouvoir accueillir d'autres usines consommatrices d'eau ?

Mathieu David, animateur : Merci Monsieur. Une dernière question ? Oui Monsieur ici et puis on va laisser après le temps de réponse.

Un participant : Alors j'ai peut-être loupé au début de l'entretien les raisons qui ont poussé FertigHy à venir sur ce site. Du coup j'émet l'hypothèse. Cette entreprise va être fort consommatrice d'électricité. Est-ce que c'est lié aux énergies vertes qui se trouvent dans le paysage aujourd'hui, éoliennes notamment ? Est-ce que c'est ça ? Est-ce que c'est d'autres raisons qui font ? Parce qu'on peut avoir directement des contrats directs avec des fournisseurs d'énergie qui sont aujourd'hui des développeurs éoliens qui ont ou auront des autorisations dans un futur plus ou moins éloigné.

Mathieu David, animateur : Merci. Je propose peut-être de répondre à cette première question. Est-ce que vous avez choisi ce site pour la présence d'éoliennes à proximité ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : La dernière question tu veux dire ?

Mathieu David, animateur : Oui, la dernière question, pardon.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Oui, c'est une question assez facile. Ça n'a pas été la raison du choix du site. Quand vous raccordez un site de la puissance de FertigHy, on parle de 250 MW, l'idée ce n'est pas d'aller se raccorder sur les éoliennes d'à côté. On va se raccorder au réseau national de transport d'électricité. Et donc on n'a pas une consommation directe des éoliennes existantes ou à venir ou des panneaux solaires, peu importe. On va vraiment se raccorder au maillage complet du réseau national. Après, il y a une dimension complètement différente qui est la dimension commerciale, c'est auprès de qui on va acheter l'électricité ? Ça peut être un producteur qui se trouve dans le Tarn-et-Garonne, dans les Alpes, dans le nord de la France, n'importe où.

À partir du moment où on a un producteur d'électricité qui est raccordé au réseau RTE, il peut signer un contrat d'achat et de vente avec un consommateur qui se trouve n'importe où sur ce réseau RTE. Ce n'est pas par proximité des éoliennes ou des panneaux solaires. On peut le faire, pour être tout à fait honnête, c'est plus psychologique qu'une nécessité physique. On peut dire oui, j'ai choisi de signer un contrat avec le producteur d'éoliennes qui se trouve dans la commune d'à côté. Je peux le faire, mais ça ne va pas avoir d'intérêt technique particulier par rapport à n'importe quelle autre centrale éolienne. Ce ne sera même pas moins cher.

Mathieu David, animateur : Ensuite une question sur la compensation... Pardon, si RTE...

Nicolas Dominguez, chargé de concertation, RTE : Je vais juste compléter la réponse. Par rapport à l'éolien, il y a aussi la problématique de « est-ce qu'il y aura du vent qui va souffler demain ? ». Là-dessus, on est quand même garant d'une certaine sécurité d'alimentation, et aujourd'hui, c'est indispensable d'avoir un mix énergétique, plusieurs filières de production d'électricité. Si on était raccordé aux éoliennes qui sont à proximité, on ne saurait pas dire si l'usine tournerait demain.

(hors micro)

Nicolas Dominguez, chargé de concertation, RTE : Du stockage, effectivement, nous, chez RTE, on raisonne à l'échelle nationale. On regarde s'il y a un équilibre entre production et consommation. On a une vision de tout ce qui va être produit, même à l'échelle de l'Europe, d'ailleurs. Tout ça, ça rentre dans nos problématiques d'exploitation.

Mathieu David, animateur : Il y avait une question sur la compensation foncière, il me semble.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Oui, le plafond ENAF. Je ne sais plus ce que signifie l'acronyme, mais en tout cas, oui, le projet FertigHy est à l'étude pour être considéré comme un projet d'envergure régionale et donc de pouvoir, en quelque sorte, bénéficier de ne pas impacter les comptes fonciers de la Communauté de communes dans sa réserve foncière de mises à disposition pour les différents projets de la Communauté de communes. Oui, ou national. Pour l'instant, ça ne nous a pas encore été confirmé au niveau de l'État ou au niveau de la Région.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Et on peut juste préciser qu'en fait, ces demandes, que ce soit au niveau régional ou national, c'est rarement étudié au cas par cas, projet par projet. En l'occurrence, l'État reçoit un certain nombre de demandes et puis tous les un an et demi, deux ans, va établir la liste des projets qui peuvent rentrer dans le quota national. Donc ce n'est pas du tout une étude au cas par cas. Il est normal qu'en ayant fait une demande, je ne sais pas, il y a 6 mois, 8 mois, un an, on n'ait pas encore de réponse.

Un participant : Les 20 hectares seront pris sur le compte régional.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Ah et bien écoutez, c'est une nouvelle de ce soir.

Mathieu David, animateur : Il y avait une interrogation. Monsieur le directeur ? Oui, Monsieur Rousset, vous avez le micro...

(hors micro)

Monsieur Combault. Monsieur Rousset, Monsieur le directeur, allez-y.
Monsieur Combault, s'il vous plaît...

Monsieur Rousset, Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) :
Oui, je voulais juste dire qu'en fait, sur les PENE (*NDLR : Projet d'Envergure Nationale et Européenne*) on n'a pas d'information puisqu'il manque un décret. Donc on ne peut pas aujourd'hui avoir de PENE donné. Par contre, effectivement, au niveau régional, la surface est réservée et du coup, elle est soustraite à la consommation foncière de la Communauté de communes.

Mathieu David, animateur : Merci. Je crois qu'il y avait d'autres réponses. Monsieur Guedon, peut-être qu'on peut vous demander de préciser l'élément de réponse que vous aviez fait ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Il y avait aussi une autre question sur l'immobilier.

Mathieu David, animateur : Oui oui.

Guillaume Guedon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France : Je vais compléter ma réponse parce que je n'avais pas exactement compris la deuxième partie de la question. La réponse simple, c'est que non, ce n'est pas aisé de déplacer une quantité d'eau souveraine de terrain d'un endroit vers l'autre. La réponse compliquée, c'est qu'il faut comprendre que la nappe de la craie, c'est une nappe qui est très puissante. Très puissante en géologie, ça veut dire très épaisse. On a plus de 90 m de hauteur de craie. Et l'eau qui est dans la craie, ça vient de la pluie. La pluie, quand elle tombe, elle se divise en deux. Il y a la partie qui ruisselle, la partie qui s'infiltre. Et après, celle qui s'infiltre va finir par alimenter les rivières, et les rivières vont alimenter la mer. C'est le cycle de l'eau. Puisqu'après, au niveau de la mer, ça s'évapore et ça refait de la pluie. D'où, ce n'est pas en diminuant un prélèvement FertigHy, qu'on va... en prenant l'eau d'un côté pour l'apporter ailleurs... L'agriculteur a besoin de pomper l'eau sur son exploitation, sur là où il va brancher à son réseau d'irrigation. Donc, c'est le prélèvement au forage qui importe.

Et c'est pour ça que dans la modélisation qu'on a réalisée, on a pris en compte tous les forages qui étaient recensés par l'Agence de l'eau et on a regardé l'impact du futur prélèvement sur tous les forages. Et cet impact, il est faible parce qu'il se trouve qu'il n'y a pas de forage à proximité du site ou à moins d'1,8 kilomètre. Et donc, on aura de nouveau un impact très faible. J'aurai quelques minutes après la réunion si vous voulez me voir directement pour vous expliquer plus sur le fond. Je ne vais pas monopoliser la parole.

Mathieu David, animateur : Et Thomas, pour le dernier élément de réponse.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Oui il y a eu une question sur l'impact immobilier. Je crois que vous voulez intervenir ? Vous avez le micro.

Jacques Merlier, maire de Mesnil-Saint-Nicaise, vice-président de la CCES pour l'urbanisme et l'habitat : Oui. Jacques Merlier, maire de Mesnil-Saint-Nicaise, vice-président de la CCES pour

l'urbanisme et l'habitat. Donc, je voudrais rassurer Madame en termes d'immobilier. On est un peu dans cette configuration-là avec nos usines. C'est tout le contraire. On a une forte augmentation. Par exemple, là, récemment, on a une estimation à 155 000 vendue en 8 jours à 197 000. Et ce n'est pas un exemple isolé. Donc, ne vous faites pas de soucis là-dessus. Je vous garantis que l'immobilier va monter.

Une participante : Nous on ne veut pas qu'il monte, on veut juste avoir la paix !

Jacques Merlier : De quoi ? Ah oui. Oui, oui. Mais j'avais compris. D'accord. Mais ne vous faites pas de soucis, vous ne perdrez pas de sous.

Mathieu David, animateur : Je vous propose une dernière salve de questions. Je vois que l'heure tourne. On est bientôt à 20h30.

Monsieur Moizard, je vous redonne la parole et on va essayer de privilégier des gens qui ne se sont pas encore exprimés ce soir. Un dernier tour de questions.

Guillaume Moizard, agriculteur habitant à Languevoisin : Merci beaucoup. J'avais trois questions. Est-ce que vous allez faire un appel d'offre pour votre fournisseur d'électricité ? Ou l'avez-vous déjà ? Enfin, un appel d'offre pour des différentes compagnies. Et ma deuxième question était : avez-vous fait, parce que vous nous dites que l'usine va coûter, etc. Mais vous ne nous avez pas parlé de business plan, de chiffre d'affaires, de quantité que vous allez vendre, à quel prix, etc. Je suis quand même un petit peu étonné que vous n'ayez pas planché là-dessus. Enfin vous avez planché, mais vous ne nous en dites rien. Alors c'est très très secret. Bon, c'est normal. Vous êtes des capitalistes, moi aussi. Je comprends, vous gardiez ça pour vous. Mais vous pourriez nous en parler un peu, parce que l'étude de marché au niveau des engrais agricoles, ça nous intéresse.

Et ma dernière question. Alors là, je me tourne vers les services. Si demain, à Languevoisin, les agriculteurs veulent forer près de la zone industrielle, en auront-ils le droit ? Merci.

Mathieu David, animateur : On note ces trois questions. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur le Maire ici, c'est tout après ?

Pierre Carpentier, maire de Buverchy : Moi, je voudrais dire simplement que en fait, je ne suis pas du tout tout spécialiste et je suis incapable de dire ce soir si ce projet-là est bon ou mauvais. Je pense qu'il est bon au niveau national. Je pense que, bon, je ne sais pas tous les éléments.

Vous m'avez expliqué sur l'eau tout ça un petit peu, ça nous a probablement rassuré. Maintenant, nous habitants, qui habitons justement à quelques centaines de mètres du projet, on va devoir vivre avec les... Bon, vous avez aussi rassuré sur les rejets de dioxyde, tout ça. Mais on n'a pas parlé du bruit, on n'a pas parlé des lumières, on n'a pas parlé des fumées, on n'a pas parlé des odeurs.

Tout ça, ça va être notre environnement quotidien. Alors encore une fois, oui, ce projet, c'est peut-être nécessaire. Mais est-ce qu'il vaut de sacrifier, nous, quelques centaines d'habitants qui habitons à proximité du projet ? Parce que ça, on va vivre avec... Même s'il n'y a pas de risque d'explosion, tout ça, vous nous avez rassuré, même si, même si, même si...

Mais vous ne pouvez pallier que notre environnement, mais ça va être, je répète, le bruit, la lumière, les fumées, le trafic routier sur la départementale, ça on n'en a pas parlé, mais ça va aussi exister. Et voilà, quoi. C'est quand même des questions qu'on peut se poser.

On ne peut pas... Le débat, il y a deux débats là-dedans. Il y a le débat de la nécessité des engrais, l'eau, tout ça. On veut bien le comprendre, tout ça, mais le débat aussi, plus terre-à-terre, qui

concerne, encore une fois, qui nous concerne, nous, habitants, qui habitons à quelques centaines de mètres du projet.

Et je voulais aussi terminer en posant la question que Mme Zurich a posée tout à l'heure. Est-ce que les gens qui nous vendent, qui soutiennent mordicus ce projet, auraient les mêmes certitudes si, comme nous, ils habitaient à quelques centaines de mètres ? Est-ce qu'ils auraient la même position ? Est-ce qu'ils ont le courage de s'expliquer et d'affirmer qu'ils auraient la même position en habitant à quelques centaines de mètres ?

Mathieu David, animateur : Merci.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : On peut répondre tout de suite. Tu voulais répondre, Axel ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Prenons une dernière question.

Françoise Crété, Présidente de chambre d'agriculture de la Somme : Oui, bonjour, Françoise Crété. Moi, je ne suis pas élue locale, donc je ne peux pas répondre à votre question, Monsieur, ni, je n'ai pas le même point de vue. En tant que Présidente de chambre d'agriculture de la Somme, eh bien, je trouve que... D'abord, je vous remercie pour la présentation, et puis je remercie les uns et les autres pour leurs questions.

Je crois qu'on est le seul pays où, quand on installe une usine ou quand on installe quelque chose, on donne la parole à autant de monde. Et moi, je trouve que, déjà, là, c'est bien, c'est la démocratie. Par contre, il faut quand même savoir regarder l'avenir.

Alors, c'est vrai, monsieur, madame, vos maisons, vous allez peut-être avoir le paysage qui va changer, tout en ayant, notamment, des critères de paysage qui s'imposent à toute usine qui s'installe aujourd'hui. Par contre, vous avez quand même, et ça, c'est certainement ce qu'on oublie, vous avez certainement aussi la possibilité pour vos enfants ou vos petits-enfants de trouver un avenir sur le territoire. Moi, je suis agricultrice, j'ai mes petits-enfants qui habitent très loin et de temps en temps, je vous assure que la proximité, c'est quand même pas mal.

J'ai un deuxième point. C'est vrai, nous sommes une agriculture, un secteur, nous avons un territoire privilégié avec des agriculteurs performants, avec une agriculture diversifiée et productive, et qui répond à la qualité de ses terres et à la qualité de son climat. Nous avons, évidemment, besoin de contractualiser et d'avoir une souveraineté alimentaire.

Nous avons besoin d'être sûrs d'avoir de l'engrais au moment où on en a besoin. Vous connaissez tous le climat politique qui est très instable. J'ai écouté il y a deux jours un médicament qui manque parce que ce n'est pas produit chez nous et donc on préfère le vendre à quelqu'un qui l'achète plus cher. Moi, je pense que ce qui est produit chez nous, on en aura toujours une part. C'est ce que j'espère et que je demanderai à FertigHy.

Par contre, je suis vraiment... Je trouve que c'est une très belle ambition pour notre territoire et je trouve que toutes les vigilances qui ont été pointées sont à prendre en compte : le foncier, évidemment, le moins de foncier possible avec, si possible, pas de compensation. On le sait, pas de compensation environnementale ; les paysages, parce que ça compte, parce que c'est évident que ça compte, ce n'est pas simplement aussi les entretenir et en faire quelque chose. Et puis, il y a un sujet qui est revenu, c'est l'eau. L'eau, oui, tout le monde fait des modèles. Nous, agriculteurs, sans eau, on ne pourra pas produire. On nous a fait des modèles de GIEC avec plusieurs possibilités. Nous, ce qu'on vous demandera, ce qu'on demandera au canal, ce qu'on demandera aux administrations, c'est de nous donner toujours l'accès à l'eau parce que c'est indispensable.

Et ça, c'est quelque chose où vous, FertigHy, on vous attendra à nos côtés. Et quand on parle de réseau d'irrigation, d'organiser l'eau, et je vois Laurent Degenne qui est Président de la Chambre régionale à nos côtés, plan Marshall de l'eau. On a besoin dans cette... Et je vois M. Rousset aussi du Département qui sera d'accord avec moi. On a besoin de réfléchir l'eau dans son ensemble pour les consommateurs, pour la production et pour les entreprises. Mais il ne faut pas que ça manque à l'un ou à l'autre. Voilà, c'est toute la réflexion.

Mathieu David, animateur : Merci. Je vais vous laisser répondre et puis on fera un mot de conclusion par M. Wattiez qui clôturera la réunion... Oui, M. Degenne, vous souhaitez intervenir ?

Laurent Degenne, Président de la Chambre régionale d'agriculture : Oui. Bonjour à tous, bonsoir à tous. Laurent Degenne, je suis agriculteur à Licourt et je suis président, comme l'a dit Françoise, de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France. Donc, vous dire que nous, on a été sollicité par FertigHy. Au départ, on a regardé, on est interrogé au niveau des compétences de la Chambre d'agriculture sur l'empreinte foncière, sur l'empreinte paysagère, sur le côté économique et, bien sûr, sur le volet agricole.

Alors, au niveau des objectifs de l'agriculture, on doit décarboner l'agriculture. On nous l'impose, comme tous les secteurs. Il y a le secteur de l'habitat, il y a le secteur du transport. On est obligé de décarboner, vous le savez. Ça fait partie des objectifs et on doit arriver à la neutralité carbone et l'agriculture n'est pas en reste.

Il nous faut, qu'on le veuille ou non, 3 unités pour faire un quintal de blé. Tout le monde le sait, Guillaume aussi, il fertilise ses blés. Il nous faut 300 unités d'azote, il y a une partie qui reste dans le sol, donc ce qui fait qu'on en amène environ autour de 200 unités pour faire un blé. Je peux prendre toutes les cultures comme ça, mais je ne vais pas le faire ce soir puisqu'on a le système des bilans azotés. On est contrôlé par la DDTM et tout ça rentre dans des... Et maintenant, on a même le radar tous les 3 jours. Donc je peux vous dire qu'on est très surveillé.

Sur la décarbonation, il nous faut de l'engrais azoté. Donc il n'y a pas 50 solutions, c'est soit de l'engrais organique, soit de l'azote organique, soit de l'azote minéral. Dans ce qui nous concerne, c'est donc l'azote minéral. L'azote organique, elle ne peut provenir que de l'élevage. Ou alors après, c'est les stations d'épuration. Dans notre cahier des charges industrie agroalimentaire, on ne peut pas avoir d'apport de boue, de fertilisation de stations d'épuration puisque ça nous est conditionné par nos industries agroalimentaires. Donc, il nous faut trouver, dans notre système de décarbonation, un moyen de fertiliser parce qu'il faut garder la production.

Vous ne pouvez pas nous dire demain « on est d'accord pour que l'agriculture décroît ». Parce que si l'agriculture décroît, c'est ce qu'a dit tout à l'heure ReV3, si on n'arrive pas à conjuguer l'écologie et l'économie, c'est certain qu'on travaille tout le temps sur le minimum d'impact. Par contre, on est obligé de produire. Parce que si on ne produit pas, si on divise par deux la production, si on divise par un tiers la production, c'est une inflation au double, au triple. On l'a vu au moment du Covid. On l'a vu au moment avant où on a eu d'un seul coup une interruption d'approvisionnement. Alors là, on a dit qu'il fallait refaire chez nous. Tout le monde s'est étonné qu'on n'avait plus d'autonomie, d'industrialisation chez nous et qu'on était dépendant des autres pays.

Sur l'azote, il y a, pas plus tard qu'il y a 3-4 ans, mais je vois qu'il y a des professionnels de la distribution de l'azote dans la salle, on a failli être en rupture. C'est-à-dire en rupture, du coup, pas d'alimentation. Je vous ai dit, 3 unités pour faire un quintal de blé. Si on est en rupture, on est dépendant des autres pays. Vous avez vu, en 3-4 ans, on a failli. Et il y a même des gens qui disaient, à n'importe quel prix, je fais rentrer parce que je pense que je n'en aurai pas pour l'année en cours. Et ça, tous les professionnels de l'agriculture l'ont connu, il y a 3-4 ans.

Vous dire aussi parce que pour la première fois, parce que c'est vrai, vous avez raison, notre agriculture, notre agroalimentaire décroît. Et si on ne se réveille pas, notre industrialisation décroît. Nos hommes politiques commencent à en prendre conscience. Ce qu'ils ne savent pas faire, c'est comment résoudre le problème. Donc on doit essayer de réfléchir à comment on réindustrialise, comment on continue à produire avec le moins d'impact, mais comment ... Et là en l'occurrence, l'azote, je vous ai dit, c'est de la protéine végétale. La protéine végétale, c'est du poulet sur pâte. Du blé sur pâte, c'est du poulet. Le poulet, un poulet sur deux, aujourd'hui, est importé.

Donc moi, je veux bien qu'on continue comme ça. Je veux bien qu'on continue comme ça. Mais à ce moment-là, ça veut dire que vos enfants, ils dépendront aux trois quarts, à 90% de l'alimentation qui sera faite au Brésil, en Ukraine, mais avec des productions qui ne sont pas du tout comme les nôtres. Et donc, ce n'est pas notre système.

De plus, si on veut remariage l'écologie et l'économie, si on se base que sur de l'importation, ça veut dire qu'il faudra des années où il y aura un conflit géopolitique, on se passera de nourriture. Est-ce que vous serez capables de vous en passer ? Je ne pense pas qu'on soit, aujourd'hui, prêts à subir ça.

On a envie de produire chez nous. Changer le modèle, je vous l'ai dit, on ne peut pas. On peut améliorer le modèle. On prend le système de la voiture, la mobilité. Elle doit diminuer son empreinte carbone. On ne supprime pas la voiture. Tout le monde a gardé sa voiture chez soi. Par contre, on regarde comment on met l'énergie d'une manière différente. Là, c'est de l'énergie qui favorise la photosynthèse. C'est l'énergie du soleil qui se transforme dans la biomasse. Et cette biomasse, c'est celle qui nous permet de nourrir les animaux et les hommes.

Ensuite, encore un chiffre, pour la première fois au mois d'août, notre industrie agroalimentaire est passée déficitaire. Il y a encore 10 ans, on faisait plus de 15 milliards dans la balance commerciale de positif. Aujourd'hui, et pour la première fois au mois d'août, notre balance commerciale est devenue déficitaire. Je pense qu'il est quand même temps de se réveiller un peu, à dire qu'on ne veut rien chez nous. A force il va quand même falloir qu'on se remette un peu autour de la table et justement qu'on reproduise chez nous.

La dernière fois qu'on était en industrie, comme ça, déficitaire, c'était en 1978. Est-ce que vous vous rendez compte d'où est-ce qu'on est revenu en France ?

Ensuite, sur l'eau. Il faut savoir quand même que l'eau au niveau national, 335 milliards, mais il y a un hydrogéologue qui est là, 335 milliards de mètres cubes tombent chaque année sur le pays. On va se concentrer sur les Hauts-de-France, c'est 25 milliards de mètres cubes qui tombent tous les ans. Dans les 25 milliards de mètres cubes, on a une nappe de craie comme personne n'a quasiment. Il y a quoi, 5-6 pays dans le monde où il y a une densité de nappe de craie comme celle-là.

Si l'agriculture, nous, ce qu'on est prêts à s'engager, c'est dire justement qu'on représente 80% du territoire, on doit travailler sur nos pratiques pour favoriser l'infiltration de l'eau. L'avenir de l'eau, c'est par l'infiltration et par les nappes phréatiques. On est prêt à contribuer à la recharge des nappes et à l'heure actuelle, on fait des études pour comment on peut améliorer cette recharge de nappes pour tout le monde, pour le commun des mortels, pas que pour l'agriculture, puisque l'eau est un bien commun. Et en même temps, avec le ministère de l'Agriculture, on a lancé une étude de 200 000 à 250 000 euros avec la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France sur la quantité de volume prélevable qu'on pourrait avoir en hautes eaux. Vous savez qu'aujourd'hui, tous les textes qui réglementent l'eau sont quand on est en pénurie d'eau. On gère la pénurie et on essaie de se la répartir et donc on a tous des quotas et on est obligés de diminuer nos prélèvements. Pour la première fois, on fait une étude au niveau national et spécifique sur les Hauts-de-France de la quantité d'eau en hautes eaux, de volume prélevable, après l'intérêt anthropique mais également l'intérêt écologique.

Que toutes les fonctionnalités soient remplies et à partir de là, dire qu'il y a peut-être une eau disponible qu'on stockera l'hiver pour mettre l'été.

Voilà tous les champs qu'on essaye de faire. Mais en tous les cas, une chose est sûre, il faut garder la production, il faut garder l'industrialisation, il faut la développer et on donnera un meilleur avenir à nos enfants. J'en suis convaincu.

Mathieu David, animateur : Merci. Je me tourne vers FertigHy pour répondre ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Alors, il est tard, je crois que je suis assez désolé mais je ne suis pas sûr qu'on puisse répondre aux dernières questions très concrètes qui ont été posées, même si la réponse serait facile. Monsieur Moizard, je m'engage à parler avec vous à la sortie.

Guillaume Moizard, agriculteur habitant à Languevoisin : Parlez-en ici !

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Oui, on fait un appel d'offre. Oui, on fera un appel d'offre pour l'électricité. Oui, on a un business plan. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre comme question ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Le forage. Est-ce qu'un agriculteur au droit de faire un forage près du site ?

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Alors ça, je vais laisser la DDTM répondre. Monsieur Rousset, est-ce que vous voulez répondre sur l'autorisation d'un forage ?

M. Rousset, Directeur de la DDTM : La réglementation est la même avant et après FertigHy, c'est-à-dire que le SAGE prévoit 47 millions de m³ utilisables, prélevables dont 25 millions agricoles. Aujourd'hui, on n'est pas au bout de 25 millions. On n'est pas si loin que ça, évidemment, donc il faut faire attention. Mais aujourd'hui, on a vérifié que le projet permettait dans les 17 millions, parce que j'ai dit 25 millions sur la partie agricole, il y a 17 millions de m³ pour la partie industrielle. On est dans cette partie-là. Donc oui, ça le permet. Effectivement, il faut faire attention et je crois qu'on a fait partie de ceux qui ont demandé à FertigHy de réduire de 30%. Il se trouve qu'ils ont réduit de 40%, c'est très bien. Mais parce qu'on est comptable, pour vous, des m³ d'eau, qu'ils soient industriels ou agricoles. Donc voilà, j'espère avoir répondu à la question.

Mathieu David, animateur : Merci. Monsieur Moizard, on poursuivra les échanges après la réunion. Monsieur Moizard, vous aurez tout le loisir de poser la question après la réunion.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy : Je voulais juste répondre rapidement à M. le Maire de Buverchy qui a évoqué les sujets de bruit, d'impact, qui n'ont pas été abordés ce soir. Je vous rappelle qu'on a eu la concertation préalable, on a eu plusieurs ateliers sur les questions environnementales. On a abordé ces sujets de bruit, d'impact lumineux, de transport routier.

On pourra tout à fait en reparler dans nos prochains échanges. On ne pouvait pas aborder tous les sujets ce soir, j'en suis désolé. Mais en tout cas, ce sont des sujets qui ont été abordés sous le contrôle de M. Wattiez durant cette concertation préalable et qu'on continuera à expliquer, que ce soit la prise en compte notamment de ces impacts lumineux, qui, dans le design de l'usine, seront minimisés au maximum dans le cadre de respect de la loi. Il y a quand même des éclairages de ces types sécuritaires qui sont apportés.

Mathieu David, animateur : On aura effectivement l'occasion d'en discuter dans le cadre de la concertation continue, qui n'est pas finie, je le rappelle, qui se poursuit jusqu'à l'enquête publique.

Axel de Bienassis, directeur de développement, FertigHy : Avant que la salle se vide, je voudrais quand même, et je regrette beaucoup que certains élus soient déjà partis, parce qu'il y a un message qui est important.

On est dans une situation où on voit le territoire, on voit ce qui se passe, on voit qu'un grand nombre de personnes s'inquiètent de ce projet, en particulier les habitants, les riverains. On voit aussi que ces personnes qui s'inquiètent de ce projet, qui s'opposent à ce projet, ont une légitimité à se poser des questions parce qu'ils vont habiter à côté de cette usine, et nous souhaitons clairement écouter ces personnes. Nous restons à l'écoute des élus du territoire, nous restons à l'écoute des habitants. Nous souhaitons continuer à dialoguer avec vous, à travailler avec vous.

Après, il y a une opposition plus large, plus idéologique, qui s'est greffée à ce mouvement. On a les Amis de la Terre qui commencent à questionner le modèle agricole. Je ne suis pas sûr que les agriculteurs qui sont parmi nous ce soir et qui sont généralement dans les Hauts-de-France soient tout à fait d'accord avec les Amis de la Terre.

Donc peut-être qu'il faut adresser de façon différente ces grandes questions idéologiques sur le modèle agricole, sur l'industrie, sur le rôle des engrais, etc., et de façon peut-être plus particulière et plus, je crois, plus personnelle, les interrogations, les questions, les inquiétudes des habitants de Languevoisin, de Bouverchy, de Breuil, de Hombleux...

Et clairement, le message que je veux vous faire passer, c'est que nous souhaitons continuer à dialoguer avec vous, nous souhaitons continuer à avoir un échange constructif qui ne soit pas basé sur des allers-retours d'échanges de mensonges ou de...

On a essayé ce soir, alors j'ai entendu dire qu'on était de très bons vendeurs, alors on est peut-être de très bons vendeurs, mais nous avons la prétention d'apporter une information scientifique, exacte, que nous n'inventons pas. Certains peuvent en douter, mais en tout cas, ce qui est certain, c'est qu'on peut douter de certaines choses qu'on a entendues et lues dans la presse sur le projet FertigHy.

Donc, essayons d'avoir un dialogue vrai, constructif, basé sur des faits, basé sur ce qu'on sait de l'usine, du développement, de l'état de la science, et essayons de travailler pour faire en sorte que ce projet soit le plus notre projet à tous, et pas uniquement le projet d'une multinationale qui viendrait parachuter un projet sur votre territoire. C'est ce que nous souhaitons éviter. Voilà. Je ne sais pas si...

Mathieu David, animateur : Avant de donner la parole à M. Wattiez, je voulais vous remercier tous pour votre participation nombreuse. Je rappelle que la réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera mis en ligne. Vous retrouverez l'ensemble de la présentation ainsi que les visuels. Et s'il reste quelques questions auxquelles on n'a pas pu répondre, je ne les ai pas forcément toutes en tête, on s'appliquera à apporter une réponse la plus détaillée possible dans le compte-rendu. Voilà. Je m'arrête là. M. Wattiez, je vous laisse le mot de la fin.

Jean Raymond Wattiez, garant : Oui, je vais essayer d'être bref dans la demi-heure qui vient, donc je vous rassure. Je vais être plus rapide que ça. Je voudrais dire trois choses.

La première, c'est d'abord... Moi, je n'ai pas à vous remercier d'être là. Vous êtes des citoyens. Vous êtes venus de votre plein gré. Mais je veux quand même remarquer une chose, c'est que les questions ont été d'une diversité assez remarquable. Beaucoup de sujets ont été abordés. Et en même temps, bon, je ne vais pas non plus féliciter les porteurs de projets.

Ce n'est pas ma responsabilité de le faire. Mais manifestement, il n'y a pas de langue de bois. C'est-à-dire que toutes les questions que vous avez posées ont obtenu une réponse. Alors vous pouvez ne pas

être d'accord avec la réponse. Mais bon. Donc il me semble quand même que cette réunion de ce soir a été d'une grande qualité.

Alors après, on a toujours les mêmes sujets qui ont été abordés pendant la concertation préalable qui reviennent. Pour autant, on voit bien quand même qu'il y a des approfondissements nécessaires. Par exemple, on a vu sur la question de la fiscalité ces fameuses zones régionales. Bon, là, je crois qu'il va falloir effectivement approfondir le sujet. On a entendu des sigles aussi. On n'aime pas ça du tout, la CNDP. J'ai entendu PLU. Et puis le président, il a dit I. Bon. Alors PLUI, il faudra peut-être aussi à un moment ou à un autre qu'on évite d'employer des sigles. Mais bon, en fait, c'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il y a peut-être aussi là des informations peut-être à apporter dans les semaines et mois qui viennent.

Et puis la procédure, je crois qu'il faut aussi que le public comprenne bien la procédure dans laquelle vous êtes et que d'ici votre dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale, il va se passer des choses de votre côté, peut-être des informations nouvelles.

Bon, ce que vous avez fait sur le refroidissement permet d'économiser l'eau. Peut-être il y aura d'autres avancées sur d'autres sujets. Donc il faut vraiment que pour le temps qu'il nous reste jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, que vous soyez attentifs à faire passer les informations auprès du public.

Et puis la troisième chose que je voudrais dire, j'ai entendu tout à l'heure dans le public, quelqu'un s'étonner que la concertation n'ait pas démarré avant. Alors le problème, c'est avant, c'est quand ? En fait, à la CNDP, on dit que les concertations ne peuvent démarrer que quand on est sur un projet de projet, c'est-à-dire un projet suffisamment avancé. Et je crois que quand FertigHy et RTE ont saisi la CNDP en juillet 2024, ils étaient à ce moment-là en possession d'un projet. Peut-être que vous n'étiez pas six mois avant en capacité de saisir la CNDP.

Et puis, ce sera mon dernier mot, Madame la Présidente de la Chambre de l'Agriculture de la Somme, vous avez dit tout à l'heure, il faut se féliciter que la France soit un pays dans lequel on peut débattre des projets. Alors, je ne vais pas faire cocorico parce que la France est certes, depuis 1995 que la CNDP a été créée, est un pays qui montre l'exemple, c'est vrai.

Mais la France adhère à une convention internationale qui s'appelle la convention d'Aarhus qui a été signée en 1998. Et il y a une cinquantaine de pays sur la planète qui sont adhérents à la convention d'Aarhus. Je vous laisse un peu deviner qui sont les pays sur la planète qui font des débats comme ça ce soir sur des projets industriels. Vous imaginez, certains pays ne s'embarrassent pas. On y va franco et puis les gens découvrent des projets quand ils sont déjà installés. Donc reprenez ça, CNDP 1995 et la convention d'Aarhus 1998 et continuez à défendre ce droit à l'information et à la participation.

Merci et bonne soirée.
